



**Cour des comptes**

République et canton de Genève

**RAPPORT  
ANNUEL  
D'ACTIVITÉ 2023**

**TOME 2**





---

## LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes est chargée du **contrôle indépendant et autonome de la gestion** des administrations publiques.

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la **légalité** des activités et la **régularité** des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du **bon emploi** des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées. Elle a également pour but d'évaluer les politiques publiques et assure la révision des comptes de l'État. Elle organise librement son travail et dispose de larges moyens d'investigation. Elle peut notamment requérir la production de documents, procéder à des auditions, à des expertises, se rendre dans les locaux de l'entité contrôlée. Elle se saisit des communications qui lui sont faites par les citoyennes et citoyens. Elle peut également répondre à des demandes de consultation faites par les autorités.

**Sont soumis au contrôle** de la Cour des comptes :

- l'administration cantonale comprenant les départements, la chancellerie d'État et leurs services, ainsi que les organismes qui leur sont rattachés ou placés sous leur surveillance ;
- l'administration du pouvoir judiciaire ;
- le secrétariat général du Grand Conseil ;
- les institutions cantonales de droit public ;
- les entités subventionnées ;
- les entités de droit public ou privé dans lesquelles l'État possède une participation majoritaire, à l'exception des entités cotées en bourse ;
- les autorités communales, les services et les institutions qui en dépendent, ainsi que les entités intercommunales.

**Les rapports** de la Cour des comptes sont rendus **publics** : ils consignent ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qu'il faut en tirer et les recommandations conséquentes. La Cour des comptes signale dans ses rapports les cas de réticence et les refus de collaborer survenus lors de ses contrôles.

La Cour des comptes publie également un **rapport annuel** comportant la liste des objets traités, celle des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé, celle des rapports rendus avec leurs conclusions et recommandations et les suites qui y ont été données. Les rapports restés sans effets ni suites sont également signalés.

**Vous pouvez participer à l'amélioration de la gestion de l'État en prenant contact avec la Cour des comptes.**

Toute personne, de même que les entités soumises à son contrôle, peuvent communiquer à la Cour des comptes des faits ou des pratiques qui pourraient être utiles à l'accomplissement de ses tâches.

**Prenez contact avec la Cour des comptes** par téléphone, courrier postal ou électronique. Vous trouverez nos coordonnées sur internet :

<https://www.cdc-ge.ch>



---

## INTRODUCTION AU TOME 2 DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

### Description

Le tome 2 du rapport annuel d'activité de la Cour des comptes présente les résultats de la mise en œuvre des recommandations émises dans les rapports d'audit et d'évaluation. Par ailleurs, depuis 2021, il est également présenté les résultats du suivi des recommandations émises dans les examens ciblés.

Depuis 2020, le suivi porte, sauf exception, uniquement sur les recommandations qui sont passées depuis le dernier suivi réalisé par la Cour du statut « Ouvert » au statut « Fermé ».

Le suivi opéré par la Cour des comptes des recommandations émises dans ses rapports ou dans ses examens ciblés est réalisé annuellement, selon une procédure déployée avec les entités auditées et/ou évaluées. Sont ainsi repris dans le présent tome 2 :

- Tous les rapports publiés par la Cour des comptes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi précédent ;
- Tous les examens ciblés finalisés par la Cour des comptes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi précédent ;
- Et à l'exception des rapports publiés en fin d'année N : compte tenu de la date de publication et des échéances des recommandations, ces rapports ne peuvent pas faire l'objet d'un suivi formel dès le mois de décembre de la même année.

### Bases légales relatives au suivi des recommandations de la Cour des comptes

La loi sur la surveillance de l'État (LSurv), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2014, définit les règles applicables et les entités compétentes en matière de surveillance de l'État. Elle confie formellement à la Cour des comptes la responsabilité de suivre et de publier la mise en œuvre de ses recommandations.

#### Art. 43 Publicité des rapports

<sup>1</sup> La Cour des comptes rend publics ses rapports.

<sup>2</sup> Elle y consigne ses observations et ses recommandations éventuelles.

<sup>3</sup> Elle publie une fois par an un rapport d'activité, comportant notamment :

- a) la liste des objets qu'elle a traités par un audit ou une évaluation ;
- b) avec une motivation succincte, la liste des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé ;
- c) la liste des rapports qu'elle a rendus avec leurs conclusions et recommandations éventuelles ainsi que les suites qui leur ont été données ;
- d) la liste des rapports restés sans effets.

<sup>4</sup> Elle détermine l'étendue des informations contenues dans ses rapports en tenant compte des intérêts publics et privés susceptibles de s'opposer à la divulgation de certaines informations.



---

## Normes internationales de suivi des audits

Afin de réaliser cette activité de suivi des recommandations, la Cour des comptes se réfère aux normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Dans ses huit piliers relatifs à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), l'INTOSAI recommande que les ISC déploient des mécanismes efficaces de suivi des recommandations, le suivi du rapport devant « faire partie du processus d'audit, car il constitue un outil important pour renforcer l'incidence de l'audit et améliorer les travaux à l'avenir ».

Ainsi, l'INTOSAI recommande aux ISC d'avoir « des procédures indépendantes garantissant des contrôles de suivi pour veiller à ce que les entités contrôlées donnent suite à leurs observations et à leurs recommandations et que des mesures correctrices soient prises ».

Se basant sur ces bonnes pratiques, la Cour des comptes a mis en œuvre depuis sa création son propre dispositif et ses procédures de suivi des recommandations sur ses missions d'audit et les a également étendus aux évaluations de politiques publiques. Ainsi, elle veille à ce que les entités concernées aient déployé les mesures d'amélioration identifiées.

## Processus de suivi des recommandations

La Cour des comptes suit la mise en œuvre des recommandations avec pour date de référence le 31 décembre, excepté pour les recommandations particulières qui peuvent faire l'objet d'un suivi sans délai et de manière continue (par exemple, celles destinées à traiter un risque de fraude).

Le processus de suivi des recommandations commence chaque année au printemps. Il consiste en l'examen, par les auditeurs et les évaluateurs, des mesures correctrices prises par l'entité concernée à la suite du rapport ou de l'examen ciblé de la Cour des comptes. Pour ce faire, la Cour des comptes prend contact avec les entités concernées et récolte les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des recommandations. Elle examine de manière indépendante et impartiale les informations récoltées et, selon le niveau de risque ou de priorité sous-jacent et le degré de mise en œuvre de la recommandation, détermine alors les problématiques nécessitant un suivi approfondi (récolte supplémentaire de documents, analyses particulières, tests sur de nouvelles pratiques).

Finalement, la Cour des comptes porte une appréciation générale sur les mesures mises en œuvre par les entités concernées durant l'année sous suivi en fonction des dates d'échéance des recommandations. Un tableau synthétique reprend la liste des recommandations, leur date d'échéance et leur statut.

Le statut sera par défaut « **Ouvert** » tant que la recommandation n'est pas mise en œuvre et « **Fermé** » si la recommandation a été mise en place et traite le risque identifié. Le statut « **Refusé** » sera mentionné pour les recommandations qui auront été rejetées par l'entité auditée/évaluée. La Cour des comptes pourra également considérer que le statut d'une recommandation est « **Fermé** », si celle-ci n'est plus pertinente à la suite d'un changement organisationnel ou de la disparition des risques encourus.

Les normes professionnelles suivies par la Cour des comptes précisent qu'il convient « *principalement de déterminer si les suites données aux constatations et aux recommandations permettent de modifier les conditions qui sont à l'origine des insuffisances relevées* » (ISSAI 3100, section 2.4.4). En conséquence, le statut « **Fermé** » n'est considéré que si un document probant fourni par l'entité concernée, ou un test effectué par la Cour des comptes, permettent d'avoir une assurance raisonnable quant à une réalisation effective de la recommandation.



---

### **Valeur ajoutée du suivi des recommandations**

Au-delà de l'obligation légale faite à la Cour des comptes, le suivi des recommandations permet :

- de rendre compte aux citoyens et aux autorités du degré de mise en œuvre des recommandations par les entités auditées ou évaluées ;
- d'offrir un soutien objectif et indépendant aux autorités cantonales, communales ou décentralisées lorsque leurs travaux touchent à des domaines d'activités concernés par un suivi des recommandations ;
- de renforcer une approche basée sur les solutions et non sur les problèmes au sein des entités concernées et d'évaluer les progrès réalisés par ces dernières ;
- d'évaluer l'impact des recommandations de la Cour des comptes et d'en tirer des indicateurs et des enseignements utiles dans une perspective d'amélioration continue de ses propres prestations.



## TABLE DES MATIÈRES

Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023.....	9
Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023.....	13
Liste des examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023.....	14
Synthèse des données relatives aux objets avec recommandations faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023 .....	15
N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).....	18
N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation.....	19
N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations .....	20
N° 133 Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève.....	21
N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève.....	22
N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA) .....	23
N° 137 Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE) .....	24
N° 139 Évaluation du dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études .....	25
N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN).....	26
N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway .....	27
N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM) .....	28
N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd).....	29
N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy.....	31
N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué.....	32
N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité .....	33
N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité.....	34
N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC).....	35
N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève.....	37
N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation.....	38
N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon .....	39
N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable .....	40
N° 158 Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE).....	42
N° 159 Évaluation de la protection du patrimoine .....	43
N° 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise .....	44
N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG).....	46



---

N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève .....	47
N° 163 Audit de performance portant sur le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) .....	48
N° 164 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève .....	49
N° 165 Évaluation du chèque annuel de formation (CAF).....	50
N° 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle – activités tout public et cohésion sociale.....	51
N° 167 Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144) .....	52
N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis .....	53
N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (office cantonal des bâtiments) .....	54
N° 170 Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève .....	55
N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac.....	56
N° 174 Audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal .....	57
N° 175 Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile.....	58
N° 176 Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP.....	59
N° 177 Évaluation portant sur les mesures de réinsertion proposées en prison .....	60
N° 178 Évaluation portant sur la prévention du surpoids et de l'obésité .....	61
N° 179 Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des EPA.....	63
N° 180 Audit de conformité relatif à l'organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif .....	64
N° 181 Évaluation portant sur le dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées .....	65
N° 182 Audit de conformité relatif au processus Achats au sein de la HEAD Genève .....	66
Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries .....	67



## Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023

Les rapports d'audit publiés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 120 : Rapport d'audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève	HUG	17	17	-	2	15	-
N° 121 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	État de Genève	13	12	1	1	11	1
N° 125 : Rapport d'audit financier et de gestion relatif au traitement comptable des immobilisations	État de Genève	15	15	-	1	14	-
N° 133 : Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève	Ville de Genève	21	21	-	-	21	-
N° 134 : Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève	État de Genève	18	14	4	2	12	4
N° 136 : Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	État de Genève	12	11	1	1	10	1
N° 137 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	IFAGE	12	12	-	-	12	-
N° 140 : Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	État de Genève	6	6	-	4	2	-
N° 141 : Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et la gestion des lignes transfrontalières de tramway	État de Genève	10	10	-	1	9	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 144 : Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	CADIOM SA	9	9	-	3	6	-
N° 145 : Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)	État de Genève	13	13	-	5	8	-
N° 146 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	Ville de Lancy	13	13	-	3	10	-
N° 148 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	État de Genève	1	1	-	1	-	-
N° 153 : Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	État de Genève Ville de Genève	25	25	-	3	22	-
N° 154 : Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	Ville de Genève	8	7	1	2	5	1
N° 155 : Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	État de Genève	8	8	-	1	7	-
N° 156 : Audit de gestion relatif aux grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	Commune de Confignon	6	6	-	4	2	-
N° 157 : Audit de gestion de l'eau potable	SIG État de Genève	11	11	-	7	4	-
N° 158 : Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)	État de Genève	12	12	-	1	11	-
N° 161 : Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	État de Genève Ville de Genève FGTG	14	13	1	2	11	1



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 162 : Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève	Unige	7	7	-	7	-	-
N° 163 : Audit de performance du bureau de l'intégration des étrangers (BIE)	BIE	10	10	-	3	7	-
N° 164 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions	État de Genève	7	7	-	2	5	-
N° 167 : Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)	État de Genève HUG Centrale 144	12	12	-	7	5	-
N° 168 : Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis	État de Genève Ville de Genève	9	9	-	3	6	-
N° 169 : Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (office cantonal des bâtiments)	État de Genève	11	10	1	7	3	1
N° 170 : Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève	Ville de Genève	5	4	1	2	2	1
N° 172 : Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac	État de Genève	6	6	-	3	3	-
N° 174 : Audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal	État de Genève	9	9	-	9	-	-
N° 175 : Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile	État de Genève	4	4	-	4	-	-
N° 176 : Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP	État de Genève	7	6	1	4	2	1
N° 179 : Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des EPA	État de Genève	8	8	-	8	-	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 180 : Audit de conformité relatif à l'organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif	Ville de Genève	5	5	-	5	-	-
N° 182 : Audit de conformité relatif au processus Achats au sein de la HEAD Genève	HEAD HES-SO GE	8	8	-	4	4	0
<b>État au 31.12.2023</b>		<b>352</b>	<b>341</b>	<b>11</b>	<b>112</b>	<b>229</b>	<b>11</b>

En revanche, compte tenu de leur date de publication et des échéances de leurs recommandations, les rapports d'audit suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 31 décembre 2023 :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées
N° 184 : Audit de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Meyrin <i>(publié le 26.09.2023)</i>	Ville de Meyrin	11	11	-
N°185 : Audit de performance portant sur les mesures d'accompagnement du Léman Express (LEx) <i>(publié le 16.10.2023)</i>	État de Genève	8	8	-
N°186 : Audit financier relatif à la gestion des emprunts de la Ville de Genève <i>(publié le 19.12.2023)</i>	Ville de Genève	5	5	-



## Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023

Les rapports d'évaluation publiés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 139 : Évaluation - Bourses et prêts d'études	État de Genève	7	7	-	1	6	-
N° 147 : Évaluation relative à l'enseignement artistique délégué	État de Genève	19	19	-	2	17	-
N° 152 : Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité	État de Genève	5	5	-	-	5	-
N° 159 : Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine	État de Genève	3	3	-	-	3	-
N° 160 : Évaluation du dispositif Espace entreprise	État de Genève	13	11	2	2	9	2
N° 165 : Évaluation du Chèque annuel de formation (CAF)	État de Genève	4	4	-	-	4	-
N° 166 : Évaluation portant sur l'animation socioculturelle	État de Genève	7	7	-	2	5	-
N° 177 : Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison	État de Genève	3	3	-	2	1	-
N° 178 : Évaluation de la prévention du surpoids et de l'obésité	État de Genève	8	7	1	4	3	1
N° 181 : Évaluation du dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées	État de Genève	3	3	-	3	-	-
<b>État au 31.12.2023</b>		<b>72</b>	<b>69</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>53</b>	<b>3</b>



En revanche, compte tenu de sa date de publication et des échéances des recommandations, le rapport d'évaluation suivant n'a pas fait l'objet d'un suivi formel au 31 décembre 2023 :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées
N° 183 : Évaluation des effets de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) <i>(publié le 19.09.2023)</i>	État de Genève	5	5	-

## Liste des examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023

Depuis janvier 2021, les examens ciblés ayant donné lieu à l'émission de recommandations par la Cour des comptes font également l'objet d'un suivi annuel au 31 décembre 2023, dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent :

Libellé de l'examen ciblé	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries	Ville de Chêne-Bougeries	2	2	-	-	2	-
<b>État au 31.12.2023</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>



## Synthèse des données relatives aux objets avec recommandations faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023

### Rapports d'audit

Pour les trente-quatre rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 97 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 67 % ;
- La répartition des recommandations acceptées et réalisées par échelle de risque ou niveau de priorité est la suivante :

Niveau de risque OU de priorité	Recommandations acceptées		Recommandations réalisées		Taux de réalisation
	En nombre	En %	En nombre	En %	En %
Mineur à modéré OU faible à moyen	206	60 %	156	68 %	76 %
Significatif à majeur OU élevé à très élevé	135	40 %	73	32 %	54 %
<b>Total</b>	<b>341</b>	<b>100 %</b>	<b>229</b>	<b>100 %</b>	<b>67 %</b>

### Rapports d'évaluation

Pour les dix rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 96 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 77 %.

### Examens ciblés

Pour l'examen ciblé faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 100 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 100 %.



## Synthèse du suivi de tous les objets avec des recommandations

Pour les quarante-cinq rapports d'audit, rapports d'évaluation et examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023, la situation cumulée est la suivante :

Rapports et examens ciblés faisant l'objet d'un suivi	Recommandations			Statut des recommandations		
	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
État au 31.12.23 [unités]	426	412	14	128	284	14
État au 31.12.22 [%]	100 %	97 %	3 %	30 %	67 %	3 %

Par rapport à la situation « initiale » des recommandations, c'est-à-dire avant que la Cour des comptes n'effectue son suivi au 31 décembre 2023, ce sont ainsi 55 recommandations (soit 30 % des recommandations ouvertes) qui sont passées du statut « Ouvert » au statut « Fermé ».

Pour les six objets avec recommandations suivants, le suivi réalisé au 31 décembre 2023 a permis de constater que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre et que le suivi était dès lors terminé :

Libellé du rapport	Nombre de recommandations mises en œuvre
N° 133 : Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève	21
N° 137 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	12
N° 152 : Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité	5
N° 159 : Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine	3
N° 165 : Évaluation du Chèque annuel de formation (CAF)	4
Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries	2



Sur les 128 recommandations restant en statut « Ouvert » après le suivi réalisé par la Cour au 31 décembre 2023, 92 d'entre elles (soit 72 % des recommandations ouvertes) ont fait l'objet d'un report du délai de réalisation par l'audité ou l'évalué. La répartition par échelle de risque ou niveau de priorité de ces recommandations est la suivante :

Niveau de risque OU de priorité	En nombre	En %
Mineur à modéré OU faible à moyen	43	34 %
Significatif à majeur OU élevé à très élevé	46	36 %
Risque non qualifié par l'audité/l'évalué	3	2 %
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>72 %</b>

Globalement, le taux de réalisation des recommandations suivies est stable, passant de 70 % au 31 décembre 2022 à 69 % au 31 décembre 2023.

Finalement, la Cour des comptes constate que sept rapports ont un taux de réalisation des recommandations acceptées inférieur à 20 % au 31 décembre 2023. Pour la majorité de ces rapports, cela se justifie principalement par le fait que le délai de mise en œuvre n'est pas encore échu, qu'il s'agit d'une publication récente datant de la période sous revue ou que les travaux sont déjà bien avancés, mais non encore finalisés. Aucun de ces suivis n'est donc estimé comme étant « préoccupant ». La Cour va cependant suivre de près les rapports avec de nombreux reports de délai et ceux qui n'ont pas encore mis en œuvre de recommandation après plusieurs années.



# N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

rapport publié le 18 septembre 2017

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève			
Recommandations proposées	17	Ouvert	2
		Fermé	15
		Refusé	-

Les dix-sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, quinze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024 (recommandations 16 et 17). Les HUG indiquent que les recommandations seront reprises par le nouveau Conseil d'administration.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R1	Revoir les attributions du Bureau du Conseil d'administration.	Mineur	Président CA	<del>30.03.2018</del> report 31.03.2019	Fermé
120-R2	Augmenter les séances du Conseil d'administration (CA) pour approfondir certains sujets stratégiques.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R3	Préciser les attentes et les limites des membres du CA dans les comités de gestion départementaux.	Mineur	Président CA	<del>31.03.2018</del> report 31.03.2019	Fermé
120-R4	Informier le Conseil d'Etat lors de l'absence régulière de membres du CA.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R5	Permettre au CA de siéger sans les membres du Comité de direction.	Mineur	Président CA	<del>30.09.2017</del> report 30.06.2020	Fermé
120-R6	Mettre à disposition du CA les documents nécessaires à sa mission.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R7	Établir une liste des sujets stratégiques suivis par le CA.	Mineur	Président CA et Direction générale	<del>31.01.2018</del> <del>31.12.2018</del> report 30.06.2020	Fermé

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R8	Présenter au CA toutes les solutions proposées par la direction générale.	Mineur	Direction générale	18.09.2017	Fermé
120-R9	Rappeler l'importance de l'établissement systématique des rapports d'incidents.	Mineur	Direction générale	30.10.2017	Fermé
120-R10	Superviser la réorganisation du Collège des médecins chefs de service.	Mineur	Direction générale	<del>31.03.2018</del> <del>30.06.2019</del> <del>30.06.2020</del> report 31.12.2020	Fermé
120-R11	Préciser les attentes du Comité de direction envers le Collège par rapport à celles du CME.	Mineur	Direction générale	<del>31.03.2018</del> <del>30.06.2019</del> <del>30.06.2020</del> report 31.12.2020	Fermé
120-R12	Préciser de quelle manière les préavis du Collège sont transmis au Comité de direction.	Mineur	Direction générale	<del>31.03.2018</del> <del>30.06.2019</del> <del>30.06.2020</del> report 31.12.2020	Fermé
120-R13	Formaliser l'existence du Conseil consultatif des départements médicaux et du Conseil consultatif des directions.	Mineur	Direction générale	<del>31.03.2018</del> report 30.06.2019	Fermé
120-R14	Inviter les chefs de département à proposer une organisation et un mode de fonctionnement du Conseil consultatif des chefs de département.	Mineur	Direction générale	31.03.2018	Fermé
120-R15	Soumettre des modifications de la LEPM au département.	Mineur	Président du CA	<del>31.03.2018</del> <del>31.03.2019</del> report 30.06.2020	Fermé
120-R16	Compléter le règlement relatif à l'organisation du CA sur la politique des soins.	Mineur	Président du CA	<del>31.03.2018</del> <del>31.03.2019</del> <del>30.06.2020</del> <del>30.06.2021</del> <del>30.06.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
120-R17	Procéder à une revue des documents de gouvernance.	Mineur	Conseil d'administration	<del>31.03.2018</del> <del>30.06.2020</del> <del>30.06.2021</del> <del>30.06.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert



# N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation

rapport publié le 10 novembre 2017

No 121 Gestion des matériaux d'excavation			
Recommandations proposées	13	Ouvert	1
		Fermé	11
		Refusé	1

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, douze ont été acceptées et une refusée par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Au 31 décembre 2023, onze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune durant la période sous revue. La dernière recommandation ouverte était échuë et a fait l'objet d'un report au 31 décembre 2024 (recommandation 13). Pour cette recommandation relative à la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, le GESDEC a pris la décision de dénoncer cette délégation de compétence de l'OFEV pour la fin de l'année 2024. Bien qu'il s'agisse d'une compétence fédérale, les exportations des déchets sont aujourd'hui gérées par le GESDEC. Le canton souhaite désormais changer de stratégie et souhaite que l'OFEV reprenne ces contrôles.

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R1	Définir une analyse prospective des besoins et des capacités.				Refusé
121-R2	Proposer au Conseil d'Etat l'instauration de dispositions légales et réglementaires rendant obligatoire le traitement des matériaux d'excavation.	Modéré	GESDEC	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> report 31.12.2022	Fermé
121-R3	Publier une analyse sur le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois en fonction des éléments du plan directeur cantonal 2030.	Mineur	GESDEC	<del>30.06.2018</del> <del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
121-R4	Proposer au Conseil d'Etat une modification des directives de l'Etat afin de rendre obligatoire pour l'ensemble des chantiers du Grand Etat le recyclage des matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés.	Modéré	GESDEC	<del>30.12.2019</del> report 31.12.2020	Fermé

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R5	Préciser dans les futurs plans de zone et/ou autorisations d'exploiter des décharges de type A que seuls les matériaux d'excavation non pollués dont les fractions valorisables n'auront pu être retirées au préalable seront stockés.	Mineur	GESDEC	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
121-R6	Etudier les possibilités permettant d'installer des équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A.	Mineur	GESDEC	<del>30.06.2019</del> <del>30.06.2024</del> <del>31.12.2024</del> report 31.12.2022	Fermé
121-R7	Définir les contrôles qu'il faudra réaliser sur les décharges de type A afin de vérifier l'application des règles en matière de recyclage.	Modéré	GESDEC	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2020</del> <del>31.12.2024</del> report 30.06.2022	Fermé
121-R8	Formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance).	Mineur	GESDEC	<del>31.12.2018</del> <del>30.06.2020</del> <del>31.12.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
121-R9	Rédiger une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire.	Mineur	GESDEC en collaboration avec le CI	<del>31.12.2018</del> <del>30.06.2020</del> <del>31.12.2020</del> report 30.06.2022	Fermé
121-R10	Définir des règles de fixation des amendes.	Mineur	Service juridique de l'environnement	<del>31.12.2018</del> <del>30.06.2020</del> <del>31.12.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
121-R11	Effectuer une mise en conformité avec la loi afin de garantir une égalité de traitement entre les installations d'élimination des déchets.	Modéré	GESDEC	<del>31.12.2018</del> <del>31.12.2020</del> report 30.09.2021	Fermé
121-R12	Formaliser davantage les contrôles techniques réalisés dans le cadre de la procédure d'exportation de matériaux d'excavation.	Mineur	GESDEC	31.12.2018	Fermé
121-R13	Adapter la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, notamment suite à la modification récente de l'OMoD.	Modéré	GESDEC	<del>31.12.2018</del> <del>31.12.2020</del> <del>31.12.2024</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert



# N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations

rapport publié le 22 décembre 2017

No 125 Traitement comptable des immobilisations			
Recommandations proposées	15	Ouvert	1
		Fermé	14
		Refusé	-

Les quinze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, quatorze recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en œuvre concerne la documentation du suivi financier et opérationnel des lois dans Ge-Invest. Désormais la planification, les livrables, les risques et la situation financière des projets sont régulièrement mis à jour dans Ge-Invest. Ces éléments sont complétés par des commentaires permettant de mieux appréhender la situation opérationnelle et financière des lois d'investissement (recommandation 14).

La recommandation en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023, n'a pas fait l'objet d'un suivi.

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R4	Appliquer les règles internes de l'OBA et de la CGE de manière stricte.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé
125-R5	Mettre en place des activités de contrôle sur la nature des dépenses.	Mineur	OBA_D PF/DGV/STE	31.01.2018	Fermé
125-R6	Clarifier les principes retenus en matière de comptabilisation de transitoires.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R7	Mettre en place un processus formalisé lors de la sortie d'actifs par composant.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/DGGC	<del>31.12.2018</del> <del>31.12.2019</del> <del>30.09.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
125-R8	Définir les contrôles à réaliser lors de cessions immobilières.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R9	Effectuer une revue formalisée du registre des actifs (FA).	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGGC	30.06.2018	Fermé
125-R10	Revoir de manière régulière les composants d'actifs et leur durée d'utilité.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018	Fermé
125-R11	S'assurer que la date de mise en service renseignée dans Ge-Invest est corroborée par un élément probant.	Modéré	OBA_DPF/DTS	<del>31.12.2018</del> <del>31.12.2019</del> report 30.06.2021	Fermé
125-R12	Étudier la mise en place d'une modification informatique dans Ge-Invest dès lors que la demande de modification du statut du projet est antérieure à la date du jour.	Mineur	DGFE/DBU	31.12.2018	Fermé
125-R13	Identifier d'éventuels indices de dépréciation puis mettre en place des tests de dépréciation sur une base systématique.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/DGGC	<del>31.12.2018</del> <del>31.12.2019</del> <del>30.09.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
125-R14	Améliorer la documentation relative au suivi financier et opérationnel des lois dans Ge-Invest.	Mineur	DGFE	<del>31.12.2018</del> <del>31.12.2019</del> <del>30.06.2024</del> <del>31.12.2024</del> report 31.12.2023	Fermé
125-R15	Déterminer le montant des engagements contractuels et publier cette information.	Mineur	DGFE/SEF	30.03.2018	Fermé

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R1	Compléter et mettre à jour la documentation actuelle supportant le SCI.	Mineur	DGFE/SEF	<del>31.12.2018</del> <del>31.12.2020</del> <del>31.12.2024</del> report 31.12.2024	Ouvert
125-R2	Analyser la pertinence des contrôles effectués par les différents intervenants.	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGGC	<del>31.12.2018</del> report 31.12.2019	Fermé
125-R3	Clarifier la procédure « rôle de compétences financières (FIN.4PR31) » de l'OBA.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé



# N° 133 Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève

rapport publié le 26 janvier 2018

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève			
Recommandations proposées	21	Ouvert	-
		Fermé	21
		Refusé	-

Les 21 recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, la Cour a fermé les trois dernières recommandations ouvertes. Les mesures prises portent sur :

- L'établissement d'objectifs, indicateurs et valeurs cibles de gouvernance ;
- Une augmentation de la part de travail des bibliothécaires consacrée aux services au public ;
- L'élaboration d'une politique de formation des usagers.

Au 31 décembre 2023, toutes les recommandations émises par la Cour sont ainsi fermées.

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève – Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
133-R1	Établir un document fondateur synthétique de la BGE.	Significatif	DCS/BGE	<del>31.12.2019</del> report 30.06.2021	Fermé
133-R2	Établir un plan stratégique au niveau de la BGE.	Significatif	BGE	<del>31.12.2018</del> report 30.06.2020	Fermé
133-R3	Finaliser l'établissement / la validation des politiques clés de la BGE.	Significatif	BGE/DCS	<del>31.12.2018</del> report 31.12.2022	Fermé
133-R4	Établir des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles.	Modéré	BGE	<del>31.12.2018</del> 31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022 30.06.2023	Fermé
133-R5	Réduire le temps consacré au catalogage.	Modéré	BGE	<del>31.12.2018</del> 31.12.2020 31.12.2021 report 30.06.2022	Fermé

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève – Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
133-R6	Concentrer les activités du directeur sur la gestion de la BGE.	Significatif	BGE	26.01.2018	Fermé
133-R7	Réaliser une analyse formalisée des possibilités de réaménagement des locaux actuels de la BGE.	Modéré	BGE/DCS	30.06.2021	Fermé
133-R8	Élaborer une politique de formation des usagers.	Modéré	BGE	<del>31.12.2018</del> 31.12.2019 31.12.2021 report 30.06.2023	Fermé
133-R9	Réaliser une analyse formalisée des besoins en ressources humaines.	Significatif	BGE	30.06.2021	Fermé
133-R10	Revoir le rattachement de la fonction de « collaborateur de support scientifique » et de la loge.	Mineur	BGE	<del>30.06.2018</del> report 31.12.2019	Fermé
133-R11	Mettre en place une gestion de projet rigoureuse.	Significatif	BGE	<del>30.06.2018</del> 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
133-R12	Décrire les risques et les contrôles et mettre en œuvre les contrôles clés.	Significatif	BGE	<del>31.12.2018</del> report 31.12.2020	Fermé
133-R13	Identifier les marchés publics devant faire l'objet de procédures ouvertes ou sélectives puis procéder aux appels d'offres.	Modéré	BGE/DCS	31.12.2018	Fermé
133-R14	Améliorer la planification.	Modéré	BGE	31.12.2018	Fermé
133-R15	Minimiser la nécessité de recourir à des corrections manuelles.	Significatif	BGE	<del>30.06.2018</del> report Printemps 2019	Fermé
133-R16	Établir la politique de formation continue.	Modéré	BGE	<del>31.12.2018</del> report 31.12.2019	Fermé
133-R17	Finaliser les cahiers des charges et les entretiens périodiques.	Significatif	BGE	<del>30.06.2018</del> report 31.12.2018	Fermé
133-R18	Instaurer une stratégie proactive de gestion du changement et revoir les modes de communication.	Majeur	BGE	<del>30.06.2018</del> report 31.12.2018	Fermé
133-R19	Mettre en place les mesures visant à restaurer un climat de travail satisfaisant.	Majeur	BGE	<del>26.01.2018</del> report 31.12.2018	Fermé
133-R20	Renforcer les vérifications de deuxième niveau.	Significatif	DCS	31.12.2018	Fermé
133-R21	Veiller au rétablissement d'un climat de travail approprié.	Significatif	DCS	<del>30.06.2018</del> report 31.12.2018	Fermé



## N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève

*rapport publié le 8 février 2018*

No 134 Immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève			
Recommandations proposées	<b>18</b>	Ouvert	2
		Fermé	12
		Refusé	4

Sur les dix-huit recommandations émises par la Cour des comptes, quatorze ont été acceptées et quatre refusées.

Au 31 décembre 2023, douze recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Les deux recommandations encore ouvertes étaient échues et ont donc fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024.

La recommandation mise en œuvre depuis le dernier suivi concerne l'élaboration d'une directive de financement des IEPA. Ce faisant, la Cour estime que la recommandation 2 est réalisée.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R6	Effectuer une analyse de l'offre existante en logements à destination des personnes âgées.				Refusé
134-R7	Établir une planification des IEPA à long terme.				Refusé
134-R8	Améliorer la présentation des résultats de la planification.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R9	Clarifier les rôles et les responsabilités.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R10	Finaliser et valider formellement le cadre de référence.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R11	Uniformiser les pratiques.	Modéré	Imad Directeur IEPA	<del>31.12.2020</del> report 30.06.2021	Fermé
134-R12	Revoir le processus d'évaluation des demandeurs.				Refusé
134-R13	Rédiger une procédure d'octroi des dérogations.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2018	Fermé
134-R14	Revoir le RSDom.	Modéré	Directeur général de la santé	<del>31.03.2024</del> report 31.12.2019	Fermé
134-R15	Mettre en place un système d'information et de reporting adapté.	Modéré	Imad Directeur IEPA	<del>30.06.2019</del> report 31.12.2019	Fermé
134-R16	Mettre en place un monitoring de la demande.	Modéré	Directeur général de la santé	<del>31.12.2019</del> <del>31.03.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
134-R17	Affiner le suivi des prestations de l'exploitant.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R18	Mettre en place des contrôles sur le respect du cadre de référence.				Refusé

No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R1	Clarifier le concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R2	Déterminer précisément les modes de financement de l'exploitation d'un IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	<del>31.12.2018</del> 31.12.2024 report 31.12.2023	Fermé
134-R3	Améliorer la communication autour du concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R4	Effectuer une analyse des besoins en logement IEPA.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R5	Effectuer un recensement des données relatives aux locataires actuels.	Mineur	Directeur général de la santé	<del>31.12.2019</del> <del>31.03.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert



## N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

rapport publié le 27 février 2018

No 136 Requirants mineurs non accompagnés (RMNA)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	1
		Fermé	10
		Refusé	1

Sur les douze recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, dix recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue. La recommandation encore ouverte était échue et elle a donc fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024.

La recommandation reportée concerne la prise en charge des RMNA. Le plan d'action du Conseil d'État, adopté le 25 février 2020, a été mis en œuvre pour la formation et l'insertion professionnelle, ainsi que pour les besoins en matière de santé psychique. L'axe sur l'hébergement et l'encadrement socioéducatif doit encore être finalisé. Par rapport à la volonté initiale, le transfert des RMNA vers la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) ne pourra s'effectuer dans sa totalité, au vu du nombre d'arrivées des RMNA (plus de 300 nouveaux RMNA en 2023). Ce plan d'action de 2020 va faire l'objet d'une modification avec la présentation au cours du printemps 2024 d'un document-cadre, faisant office de document de référence sur la prise en charge des RMNA dans le canton de Genève. Cela permettra notamment de prendre en compte la distinction entre la prise en charge des RMNA par la FOJ et la prise en charge par l'Hospice Général lors de crises migratoires.

No 136 Requirants mineurs non accompagnés (RMNA)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
136-R1	Réaliser une analyse des besoins des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R2	Définir la politique générale de prise en charge des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ) - DEAS Directeurs généraux de l'action sociale (DGAS) et de l'OEJ	<del>31.12.2018</del> <del>31.03.2019</del> <del>31.03.2020</del> <del>31.12.2020</del> <del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
136-R3	Définir et formaliser les modalités de couverture du rôle parental pour les RMNA.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R4	Définir le pilotage et le suivi des dossiers RMNA par le représentant légal.	Mineur	DIP (SPMi)	31.12.2018	Fermé
136-R5	Clarifier les modalités financières actuelles de prise en charge des RMNA.	Mineur Modéré	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R6	Revoir les modalités de versement des prestations d'entretien aux RMNA.	Significatif	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R7	Chercher de nouvelles familles d'accueil publiques.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.03.2019	Fermé
136-R8	Poursuivre, à court terme, les adaptations engagées au sein du centre de l'Étoile.	Significatif	Direction AMIG	<del>31.07.2018</del> report 30.06.2019	Fermé
136-R9	Revoir la procédure d'autorisation des lieux de placement des RMNA.	Modéré	DIP (SASLP)	1 année après la réalisation de la recomb. n° 2	Fermé
136-R10	Mettre à jour les bases légales suite à la modification de l'OPE.	Modéré	DIP (DGOEJDAJ)	<del>31.12.2018</del> <del>31.03.2020</del> report 30.09.2020	Fermé
136-R11	Développer un système de monitoring du parcours scolaire des RMNA.				Refusé
136-R12	Préciser et formaliser le dispositif de prise en charge des pathologies psychiques des RMNA.	Modéré	Directeur général de l'action sociale (DGAS)	<del>31.12.2018</del> <del>31.12.2019</del> report 31.12.2020	Fermé



## N° 137 Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)

rapport publié le 27 mars 2018

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	-

Les douze recommandations de la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, elles ont toutes été mises en œuvre. Deux d'entre elles ont été fermées durant la période sous revue (recommandations 9 et 11).

Les mesures prises portent notamment sur :

- L'approbation par le Conseil de fondation de la politique de formation ainsi que de la politique commerciale ;
- Le recensement des liens d'intérêt des membres des organes dirigeants et leur analyse notamment en relation avec des partenariats, conventions et contrats stratégiques de l'IFAGE ;
- La prise en compte du risque de conflit d'intérêt dans le cadre du processus des achats et la mise en place de contrôles y relatifs (applicables pour les futurs contrats).

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
137-R1	Revoir l'organisation du Conseil de fondation et de son Bureau.	Significatif	CF, BCF	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> report 30.06.2022	Fermé
137-R2	Se donner les moyens d'effectuer une surveillance appropriée des activités de la Fondation.	Significatif	CF, BCF	<del>31.12.2018</del> report 31.03.2020	Fermé
137-R3	Reconsidérer l'organisation et le fonctionnement du CODIR.	Significatif	BCF, DG	<del>30.06.2019</del> report 31.12.2019	Fermé
137-R4	Clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et compléter la documentation interne en matière de gouvernance.	Significatif	BCF, DG	<del>30.06.2019</del> report 31.03.2020	Fermé

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
137-R5	Revoir de manière globale la stratégie de l'IFAGE.	Significatif	CF, BCF, DG	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> report 29.10.2020	Fermé
137-R6	Définir des indicateurs pertinents, préciser leurs modalités de calcul et leur reporting.	Modéré	BCF, Codir	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> report 29.10.2020	Fermé
137-R7	Mettre en place une transmission d'informations judiciaires au Bureau et au Conseil.	Significatif	Codir	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> report 30.06.2021	Fermé
137-R8	Sensibiliser tous les collaborateurs au « système de gestion » et s'assurer de sa bonne mise en œuvre.	Modéré	Codir	<del>30.06.2019</del> <del>30.06.2020</del> <del>30.06.2021</del> report 30.06.2022	Fermé
137-R9	Revoir la documentation de l'IFAGE concernant ses activités clés.	Modéré	Codir	<del>30.06.2019</del> <del>30.06.2020</del> <del>30.06.2021</del> <del>30.06.2022</del> report 31.03.2023	Fermé
137-R10	Réglementer la gestion des conflits d'intérêts.	Majeur	CF, BCF, DG, Codir	<del>30.06.2018</del> <del>31.12.2018</del> report 31.12.2019	Fermé
137-R11	Gérer les potentiels conflits d'intérêts et potentiels rapports contractuels défavorables.	Majeur	CF, BCF, DG, Codir	<del>30.06.2018</del> <del>31.12.2018</del> <del>31.12.2019</del> <del>30.06.2021</del> <del>30.06.2022</del> report 30.06.2023	Fermé
137-R12	Établir une directive relative aux avantages et cadeaux reçus de la part de tiers.	Modéré	CF, BCF, Codir	<del>30.06.2018</del> <del>31.12.2018</del> report 31.12.2019	Fermé



## N° 139 Évaluation du dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études

rapport publié le 8 mai 2018

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études			
Recommandations proposées	7	Ouvert	1
		Fermé	6
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis sept recommandations qui ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, six recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Il ne reste qu'une recommandation en statut « Ouvert », pour laquelle un report de délai a été demandé et qui n'a pas fait l'objet d'un suivi. Elle concerne l'allocation de préformation.

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
139-R1	Revoir le mode de calcul de manière à limiter les effets d'aubaine.	nd	DIP	<del>30.06.2020</del> report 31.12.2020	Fermé
139-R2	Préciser le cadre de manière à traiter équitablement les situations complexes.	nd	DIP	<del>30.06.2020</del> report 31.12.2020	Fermé
139-R3	Préciser la faisabilité d'une digitalisation du processus de demande.	nd	DIP	<del>30.06.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
139-R4	Mieux tenir compte des parcours de formation atypiques.	nd	DIP	<del>30.06.2020</del> report 31.12.2020	Fermé
139-R5	Apporter un soutien plus affirmé aux personnes en reconversion.	nd	DIP	<del>30.06.2020</del> report 31.12.2020	Fermé
139-R6	Disposer d'une alternative au recours à l'aide sociale des jeunes adultes en rupture de formation.	nd	DGAS	<del>31.12.2019</del> 31.12.2022 31.03.2023 report 31.06.2025	Ouvert
139-R7	Affiner le fonctionnement de la hiérarchie des prestations.	nd	CCRDU	<del>31.12.2019</del> report 30.06.2021	Fermé



# N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)

rapport publié le 16 octobre 2018

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)			
Recommandations proposées	6	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis six recommandations qui ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, deux recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue. Les quatre recommandations échues (recommandations 3 à 6) ont de nouveau fait l'objet d'un report de délai.

La Cour regrette ce constat et invite la PCTN à redoubler d'efforts afin que des mesures concrètes puissent être mises en œuvre dès l'année 2024 (recommandations 4 et 5) et pour la fin de l'année 2025 (recommandations 3 et 6). Il importe notamment que le dépôt d'un projet de modification de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) intervienne dans les meilleurs délais.

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
140-R1	Mettre en œuvre un plan d'action approprié pour les rapports d'infractions reçus avant 2018.	Modéré	PCTN	<del>31.01.2019</del> <del>30.09.2019</del> report 31.08.2020	Fermé
140-R2	Revoir la calculatrice des sanctions et les fichiers de suivi des dossiers.	Modéré	PCTN + SOSI	<del>31.12.2018</del> <del>31.03.2020</del> report 31.07.2020	Fermé
140-R3	Mener une réflexion stratégique à moyen terme portant sur les objectifs de la PCTN dans son ensemble.	Significatif	DG OCIRT	<del>30.09.2019</del> <del>31.03.2020</del> <del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2025	Ouvert
140-R4	Établir des objectifs, indicateurs et valeurs cibles clairs.	Modéré	PCTN	<del>31.03.2019</del> <del>31.03.2020</del> <del>31.12.2020</del> <del>31.12.2021</del> <del>31.03.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
140-R5	Revoir le projet informatique SIC.	Modéré	COPII projet SIC	<del>30.09.2019</del> <del>31.03.2020</del> <del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.03.2024	Ouvert
140-R6	Effectuer une réflexion globale approfondie.	Modéré	SG DSE	<del>31.03.2020</del> <del>30.06.2020</del> <del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2025	Ouvert



# N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway

rapport publié le 19 octobre 2018

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway			
Recommandations proposées	10	Ouvert	1
		Fermé	9
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, neuf recommandations ont été mises en œuvre. La dernière recommandation en statut « ouvert » n'est pas échue (délai au 30 juin 2024) et n'a donc pas fait l'objet d'un suivi.

Cette recommandation concerne la création du programme multimodal à moyen terme. Son délai au 30 juin 2024 est en lien avec l'approbation par l'assemblée du Grand Genève de la vision territoriale transfrontalière 2050. Le programme multimodal à moyen terme intégrera les éléments ressortant de cette démarche.

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
141-R1a	Définir et identifier les projets « majeurs » du programme d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'agglom.	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> report 31.03.2021	Fermé
141-R1b	Définir un modèle de fiche de risques « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'agglom.	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> report 31.03.2021	Fermé
141-R1c	Définir une structure de plan de communication pour « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'agglom.	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> report 31.03.2021	Fermé
141-R2a	Définir l'organisation de pilotage des projets majeurs et l'implication de l'équipe du projet d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'agglom. DI/DT (maîtres d'ouvrages)	<del>30.06.2019</del> report 31.12.2019	Fermé
141-R2b	Revoir le rôle et les responsabilités des chefs de projet « Métier » de l'équipe du projet d'agglomération.	Mineur	SAEF/Projet d'agglom.	31.12.2019	Fermé

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
141-R2c	Définir une structure de pilotage coordonné pour les mesures du projet d'agglomération concernant plusieurs maîtres d'ouvrage.	Modéré	SAEF/Projet d'agglom.	<del>30.06.2019</del> report 31.12.2019	Fermé
141-R3	« Redynamiser » les PACA comme support à l'élaboration du PA4 et au suivi des réalisations entreprises.	Mineur	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2020	Fermé
141-R4	Créer le document « Programme multimodal » à moyen terme.	Mineur	DGT	<del>30.06.2020</del> <del>30.06.2024</del> <del>31.12.2022</del> report 30.06.2024	Ouvert
141-R5	Mettre à jour la méthodologie de gestion de projet de tramway.	Modéré	DGT/DTC	<del>30.09.2019</del> <del>31.12.2019</del> report 31.12.2020	Fermé
141-R6	Mettre en place un outil de suivi de la documentation des projets de tramway.	Mineur	DGT/DTC	<del>30.09.2019</del> report 31.12.2019	Fermé
141-R7a	Revoir les priorités des mesures du projet d'agglomération à mettre en œuvre tant au niveau cantonal que de l'agglomération du Grand Genève (objectif : réalisation).	Significatif	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2019	Fermé
141-R7b	Adapter le plan décennal des investissements en fonction des décisions prises par la DELTA et le GLCT Grand Genève.	Modéré	Commission de présélection des invest.	En cours Permanent	Fermé
141-R8	Proposer une modification de la LRTP pour assurer le financement cantonal des lignes de tramway.	Mineur	DGT/DTC	<del>30.09.2019</del> report 30.06.2020	Fermé
141-R9	Établir le plan de ressources en cohérence avec la planification des projets (dont la ligne de tramway Genève Saint-Julien-En-Genévois).	Significatif	PFI	30.06.2019	Fermé
141-R10	Adapter le processus de demande de cofinancement fédéral.	Significatif	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2021	Fermé



# N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)

rapport publié le 14 décembre 2018

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)			
Recommandations proposées	9	Ouvert	3
		Fermé	6
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, six recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue. Les trois recommandations encore ouvertes ont fait l'objet d'un report d'échéance jusqu'au 31 décembre 2024.

Ces recommandations reportées concernent :

- Le tarif de vente de chaleur distribuée aux utilisateurs a été validé par le Conseil d'État le 15 novembre 2023, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, la tarification du froid doit également faire l'objet d'une validation du Conseil d'État (recommandation 2) ;
- La politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle des entités sous concession sont en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en place du monopole SIG sur les réseaux thermiques. La commission consultative sur les réseaux thermiques structurants, chargée notamment de préavisier les tarifs, a été instituée et nommée au 1<sup>er</sup> février 2024 (recommandation 5) ;
- La commission de commercialisation devrait être revue et des avenants aux contrats de commercialisation établis en 2024 (recommandation 7).

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
144-R1	Corriger les situations tarifaires erronées.	Mineur	Directeur de CADIOM SA	31.03.2019	Fermé
144-R2	Faire valider par le Conseil d'État les tarifs de vente de chaleur distribuée aux utilisateurs par CADIOM SA.	Mineur	OCEN	<del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> <del>31.12.2021</del> <del>31.12.2022</del> report 31.12.2024	Ouvert
144-R3	Revoir le mode de tarification pour la fondation communale d'Aire-la-Ville.	Mineur	OCEN Directeur et administrateur délégué de CADIOM SA	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
144-R4	Revoir la formule de calcul du prix de la chaleur fournie à l'utilisateur final.	Significatif Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	<del>30.06.2019</del> <del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> report 30.06.2022	Fermé
144-R5	Formaliser la politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle des entités sous concession.	Modéré	OCEN	<del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> <del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
144-R6	Proposer une modification de la convention entre l'État de Genève et CADIOM SA afin de changer les conditions de rémunération de l'État quant à l'utilisation du domaine public.	Modéré	OCEN	<del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> report 30.06.2022	Fermé
144-R7	Revoir les principes de versement d'une commission de commercialisation.	Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	<del>31.03.2019</del> <del>31.12.2019</del> <del>31.12.2020</del> <del>30.06.2022</del> <del>31.06.2023</del> report 30.11.2024	Ouvert
144-R8	Statuer sur l'application des règles de marchés publics.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	<del>30.06.2019</del> report 30.06.2020	Fermé
144-R9	Définir une politique de versement de dividendes.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	<del>31.03.2019</del> <del>31.12.2019</del> report 31.12.2020	Fermé



## N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)

rapport publié le 29 janvier 2019

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)			
Recommandations proposées	13	Ouvert	5
		Fermé	8
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, huit recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en œuvre depuis le dernier suivi concerne la refonte du système d'information du SPAd. Le projet de loi (PL), déposé en août 2023, a été voté en novembre par le Grand Conseil et ouvre un crédit d'investissement de 6.253 millions F pour remplacer le système actuel devenu obsolète et non adapté. Le nouveau système couvrira l'intégralité des prestations du SPAd (l'assistance personnelle de la personne concernée, sa gestion administrative, sa gestion financière et sa représentation juridique) et permettra également d'améliorer les flux d'informations avec les autres acteurs étatiques, dont le TPAE (recommandation 10).

Les recommandations reportées concernent :

- La redéfinition des modalités de désignation du curateur (recommandation 1) ainsi que la définition de l'accompagnement social (recommandation 12) qui sont traitées dans le cadre du projet « RePair – Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir ». Ce projet a notamment comme objectif de revoir les critères d'attribution de mandats entre le SPAd et les curateurs privés tout en améliorant la formation des curateurs et l'accompagnement des personnes concernées. Il a également comme objectif de renforcer le rôle préventif des autres acteurs en amont du prononcé d'une mesure de protection. L'échéance de mise en œuvre de ce projet est au 31 décembre 2027 ;

- Le découpage opérationnel d'un dossier (recommandation 3) et le processus de relève (recommandation 2), qui doivent encore être complétés par des directives et des modes opératoires respectivement d'ici juin 2024 et décembre 2025. Le retard dans la mise en œuvre s'explique par des absences de longue durée.

La Cour relève qu'au cours de l'exercice 2023, le SPAd a de nouveau fait face à une augmentation significative de nouveaux mandats (+ 568 mandats). La réussite du projet RePair est désormais cruciale pour rendre le système de curatelle plus efficace et efficient, tout en améliorant le soutien et l'accompagnement des personnes concernées. Sur le papier, le projet dispose des ressources adéquates pour être mené à bien avec une cheffe de projet dédiée et une structure de gouvernance transversale, et la Cour ne peut qu'espérer que sa mise en œuvre ne prendra pas de retard.

De manière générale, la mise en œuvre des recommandations prend plus de temps qu'initialement prévu, et il est important que l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le SPAd ne relâchent pas leurs efforts pour améliorer la prise en charge des personnes concernées qui sont de plus en plus nombreuses.



No 145 Service de protection des adultes (SPAd)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
145-R1	Redéfinir les modalités de désignation du curateur et adapter les moyens associés.	Significatif	DG OAIS	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2022</del> <del>31.12.2024</del> report 31.12.2027	Ouvert
145-R2	Renforcer le processus de demande de relève.	Modéré	Directrice SPAd	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2025	Ouvert
145-R3	Revoir le découpage organisationnel par phase de traitement d'un dossier.	Significatif	Directrice SPAd	<del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
145-R4	Revoir le rôle et la structure d'encadrement du service.	Majeur	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R5	Adapter et redéfinir le rôle et les activités des fonctions support.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R6	Redéfinir et améliorer les transmissions de données entre le TPAd et le SPAd.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Fermé
145-R7	Simplifier la gestion administrative des dossiers.	Mineur	Directrice SPAd	31.12.2022	Fermé
145-R8	Mettre à jour le système de contrôle interne (SCI).	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R9	Mettre en place un système de fonds social pour les avances de trésorerie et pour le recours à des tiers pour certaines expertises.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020	Fermé
145-R10	Revoir les priorités de mise en œuvre des outils informatiques.	Significatif	Directrice SPAd	<del>31.12.2022</del> report 31.12.2023	Fermé
145-R11	Mettre en place des indicateurs de pilotage de l'organisation en lien avec les objectifs du service.	Significatif	Directrice SPAd	<del>31.12.2022</del> report 31.12.2024	Ouvert
145-R12	Définir de manière précise et structurée l'accompagnement social devant être effectué pour une personne protégée.	Modéré	DG OAIS	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2027	Ouvert
145-R13	Clarifier les domaines d'intervention de l'acte de nomination de la curatelle.	Modéré	Directrice SPAd	<del>31.12.2020</del> report 31.03.2022	Fermé



# N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy

rapport publié le 28 février 2019

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy			
Recommandations proposées	13	Ouvert	3
		Fermé	10
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, dix recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune fermée durant la période sous revue.

Les trois recommandations encore ouvertes étaient échues au 31 décembre 2023 et ont de nouveau fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024 et 30 juin 2025. La Cour a toutefois noté que les travaux de mise en œuvre sont en cours avec la création en 2023 d'un service des ressources humaines et l'engagement d'un chef de service. Fin 2023, le Conseil administratif a validé la politique des ressources humaines (RH) et le travail de formalisation du cadre documentaire se poursuit. En outre, la commune a également prévu d'ici 2025 le déploiement d'un Système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH), qui permettra de disposer de nouvelles données et d'indicateurs de pilotage.

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
146-R1	Compléter le cadre documentaire actuel.	Mineur	Conseil administratif	<del>31.12.2019</del> <del>31.12.2022</del> 31.12.2023 report 30.06.2025	Ouvert
146-R2	Développer le processus de gestion des compétences.	Mineur	Chefs de service + SG + CA	Préparation budget 2020 en mai 2019	Fermé
146-R3	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Mineur	SG + RH	<del>31.12.2019</del> <del>31.12.2024</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2025	Ouvert
146-R4	Analyser la pratique actuelle relative au document « Avis du collaborateur sur son environnement de travail ».	Mineur	SG + RH sauf dernier point	31.12.2019	Fermé
146-R5	Définir, en collaboration avec le responsable RH, les rôles et responsabilités des RH et des collaborateurs.	Mineur	CA + SG + RH	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
146-R6	Évaluer la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	<del>31.12.2020</del> report 31.12.2022	Fermé
146-R7	Mettre à disposition des collaborateurs un dispositif externe afin d'échanger librement sur des sujets sensibles.	Modéré	CA + SG	31.12.2019	Fermé
146-R8	Rédiger tous les descriptifs de fonction et réévaluer périodiquement le niveau des salaires.	Mineur	SG + RH	<del>31.12.2019</del> report 31.12.2021	Fermé
146-R9	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Mineur	Chefs service + RH	<del>30.04.2019</del> report 30.09.2019	Fermé
146-R10	Établir un mode opératoire décrivant les étapes clés du processus d'évaluation annuelle.	Mineur	SG + Chefs de service	31.12.2019	Fermé
146-R11	Formaliser la fixation de la rémunération des nouveaux collaborateurs.	Mineur	SG	31.12.2019	Fermé
146-R12	Définir les étapes clés, les intervenants et les documents nécessaires en matière de comportements inadéquats.	Significatif	SG	Au fur et à mesure des nécessités	Fermé
146-R13	S'assurer que les éléments clés des relations de travail soient formalisés et classés dans le dossier des collaborateurs.	Mineur	SG	De suite	Fermé



# N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué

rapport publié le 6 juin 2019

No 147 Enseignement artistique délégué			
Recommandations proposées	19	Ouvert	2
		Fermé	17
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis dix-neuf recommandations qui ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, dix-sept recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Les délais des recommandations 6 et 13 ont été reportés au 31 décembre 2024 et n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

La recommandation mise en œuvre depuis le dernier suivi concerne la mesure suivante :

- La haute école de musique de Genève (HEM) a repris la coordination de la filière classique. En outre, et à la suite de la mise en œuvre du programme « jeunes talents musique » de la Confédération, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et les écoles accréditées ont rendu plus cohérent le dispositif de soutien aux jeunes talents, ce qui a permis de redéfinir les responsabilités selon les cursus reconnus. Ce faisant, la Cour estime que la recommandation 9 est réalisée.

No 147 Enseignement artistique délégué					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R1	Demander aux écoles délégataires de communiquer trimestriellement leur liste d'attente au DIP. Charger ce dernier de proposer une alternative en fonction des places disponibles dans le dispositif.	nd	SESAC	31.12.2019- report 31.12.2020	Fermé
147-R2	Veiller à ce que l'offre globale comprenne des alternatives aux plans d'études qui reproduisent la logique incrémentale (paliers et examens) de l'enseignement scolaire.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R3	Améliorer l'adéquation entre l'offre globale du dispositif et l'évolution et la diversité de la demande en procédant tous les quatre ans, et une année avant le renouvellement des contrats de prestations, à la conduite d'un sondage auprès d'un échantillon stratifié et représentatif des élèves de l'enseignement obligatoire genevois afin d'identifier la demande des élèves.	nd	SESAC, SEE	01.01.2022	Fermé
147-R4	Prendre en compte l'évolution de la demande dans le processus d'accréditation et de subventionnement des écoles.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé

No 147 Enseignement artistique délégué					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R5	Demander aux écoles délégataires de communiquer au DIP, au début de chaque année scolaire (pour l'année écoulée) et pour chacune des disciplines dispensées par l'établissement : le nombre d'abandons, la durée de la formation suivie pour chaque abandon et la liste d'élèves inscrits. Formaliser les indicateurs dans le tableau statistique communiqué le 1er décembre de chaque année au DIP.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019- report 31.12.2020	Fermé
147-R6	Généraliser les enseignements de type orchestres en classe à l'école primaire.	nd	SESAC, SEE	04.09.2023- report 31.12.2024	Ouvert
147-R7	Prioriser les prestations ponctuelles, qui répondent à l'objectif de démocratisation mentionné dans les contrats de prestations, au sein des écoles publiques faisant partie du REP.	nd	SESAC, SEE	01.09.2019	Fermé
147-R8	Charger le SESAC de coordonner l'ensemble des filières préprofessionnelles.	nd	SESAC	04.04.2021- report 31.12.2021	Fermé
147-R9	Internaliser les activités de la CEGM au sein du SESAC et modifier l'art. 106 al. 4 LIP et l'art. 11 RP-106 en conséquence.	nd	SESAC	04.04.2021- report 31.12.2021	Fermé
147-R10	Mettre en place une procédure de validation des filières intensives et préprofessionnelles par le DIP, soit pour lui le SESAC.	nd	SESAC	01.01.2021	Fermé
147-R11	Intégrer la gestion du dispositif SAE pour les musiciens au secondaire II dans les prérogatives du SESAC.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R12	Prendre des mesures pour assurer une continuité pour les élèves en filières intensives souhaitant bénéficier du dispositif SAE à leur entrée au cycle d'orientation.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R13	L'atteinte de l'objectif de démocratisation passe par la réalisation de projets de type « orchestres en classe » qui doivent être généralisés à l'école primaire (reprise de la recommandation 2.1).	nd	SESAC, SEE	04.09.2023- report 31.12.2024	Ouvert
147-R14	L'atteinte de l'objectif de soutien aux jeunes « talents » doit être confiée à des écoles accréditées ayant démontré leur capacité à offrir des cursus professionnalisants de qualité dans les disciplines concernées par l'enseignement artistique délégué.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R15	Pour permettre une plus grande flexibilité dans, à la fois, la répartition de la subvention en fonction des objectifs fixés et la prise en compte de la demande du public cible, les accréditations et les contrats de prestations doivent être dissociés.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R16	Les contrats de prestations doivent être individualisés afin de prioriser la réalisation des objectifs légaux.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R17	De manière générale, le DIP doit veiller à l'adéquation entre les objectifs des écoles, tels que fixés dans les contrats de prestations, et les prestations attendues.	nd	SESAC, Dirfin	31.08.2019- 31.12.2020- report 01.01.2023	Fermé
147-R18	Dans les contrats de prestations, le DIP doit formuler un objectif qui soit en lien avec la prestation porter une attention particulière aux élèves de milieux socio-économiques défavorisés.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019	Fermé
147-R19	Le DIP doit définir des indicateurs qui permettent de mesurer les objectifs fixés dans les contrats de prestations.	nd	SESAC, Dirfin	01.01.2023	Fermé



## N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité

rapport publié le 25 juin 2019

No 148 Dispositif de police de proximité			
Recommandations proposées	1	Ouvert	1
		Fermé	-
		Refusé	-

La recommandation émise par la Cour des comptes a été acceptée.

Le comité de pilotage (COFIL) politique mis en place lors de la précédente législature (2018-2023) sous la présidence alternée du département des institutions et du numérique (DIN) et de l'association des communes genevoise (ACG) s'est réuni en septembre 2023 et a permis de valider l'orientation donnée à la réforme du dispositif de police de proximité. À court terme, des travaux seront menés sur les missions qui seront dévolues aux agents de police municipaux, avec les conséquences qu'elles induiront sur la formation et l'équipement, ainsi que sur la gouvernance. Le COFIL a rejeté l'idée d'une police de proximité unique cantonale. La recommandation de la Cour telle que formulée et acceptée en juin 2019 ne sera donc pas mise en œuvre, bien que les constats sur lesquels elle repose ne soient pas contestés. La Cour continuera donc à suivre ce projet de réforme afin de s'assurer que les mesures mises en place couvrent les risques identifiés.

La feuille de route et les délais pour la mise en œuvre de la réforme restent encore à définir. Le COFIL initial avait fixé un horizon à 2025 (fin des législatures communales) pour l'esquisse des grandes lignes du projet, qui nécessiteront ensuite l'élaboration d'un projet de loi.

No 148 Dispositif de police de proximité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
148-R1	Mettre en place une police de proximité unique.	Significatif	DSES	Fin de législature report 31.12.2025 pour l'esquisse des grandes lignes du projet	Ouvert



## N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité

rapport publié le 31 octobre 2019

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité			
Recommandations proposées	5	Ouvert	-
		Fermé	5
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre. Quatre recommandations ont été fermées durant la période sous revue.

Les quatre recommandations mises en œuvre, depuis le dernier suivi, concernent les mesures suivantes :

- La mise en œuvre des recommandations 2 à 5 était conditionnée à l'acceptation du plan biodiversité 2020-2030 de la stratégie biodiversité 2030. Ce plan, accepté en juin 2020, est en cours de déploiement et s'articule autour des trois priorités suivantes : 1) réhabiliter une infrastructure écologique apte à renforcer la biodiversité de l'ensemble du territoire ; 2) renforcer les liens de la population avec la nature ; 3) adopter le réflexe « biodiversité » dans l'aménagement du territoire et garantir un État exemplaire ;
- La diffusion d'informations et la sensibilisation de la population à la thématique de la préservation de la biodiversité. À cette fin, différents sites internet étatiques ont été développés (dansmanature.ch ; 1001 sites natures.ch ; agriculture-durable-geneve.ch ; geneve.territoire.ch ; le livret ge.ch « Genève s'engage pour la biodiversité »). Des visites guidées ainsi que des activités en lien avec la biodiversité sont également proposées ;
- L'ouverture d'un atelier (théorique et pratique) destiné aux techniciens en charge de l'entretien des milieux naturels. Cette formation est ouverte aux communes ainsi qu'aux services de l'État chargés de l'entretien des

parcelles privées (office cantonal des bâtiments (OCBA), etc.). L'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a également rédigé un guide des bonnes pratiques et proposé des amendements au cahier des charges « type » pour l'entretien des espaces extérieurs à l'intention des mandataires ;

- Un diagnostic, à l'échelle communale, a été réalisé afin d'identifier les sites à conserver et choyer et ceux pour lesquels une amélioration de la qualité est nécessaire. L'infrastructure écologique cantonale est actuellement renseignée dans le Système d'Information du Territoire à Genève (SITG) et mise à la disposition des communes.

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
152-R1	Mettre en œuvre des mesures volontaires favorables à la biodiversité.	nd	OCBA OCGC	Mise en œuvre de manière continue	Fermé
152-R2	Renforcer les efforts en termes de communication et de sensibilisation de la population.	nd	OCAN	31.12.2023	Fermé
152-R3	Accompagner les services techniques afin de faciliter l'entretien extensif des espaces verts.	nd	OCAN	31.12.2023	Fermé
152-R4	Concevoir des mesures volontaires en faveur de la biodiversité en cherchant à créer un réseau écologique communal.	nd	OCAN	31.12.2023	Fermé
152-R5	Développer les outils nécessaires à l'accompagnement des communes lors de la planification, de la conception et du suivi des mesures en faveur de la biodiversité.	nd	OCAN	31.12.2023	Fermé



# N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

rapport publié le 7 novembre 2019

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)			
<b>FCAC</b>			
Recommandations proposées	13	Ouvert	3
		Fermé	10
		Refusé	-
<b>FMAC</b>			
Recommandations proposées	12	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	-

Vingt-cinq recommandations ont été émises par la Cour des comptes et acceptées par le FCAC et le FMAC.

Au 31 décembre 2023, concernant le FCAC, dix recommandations sur treize ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Les trois autres recommandations n'étaient pas échues (avec des échéances comprises entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2026) et n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

La recommandation mise en œuvre concerne la finalisation de l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et l'ajustement de leur valeur d'actif. Désormais, l'ensemble des œuvres mobiles et des œuvres dans l'espace public ont été inventoriées dans un outil spécifique et sont disponibles en ligne (<https://fcac.ch/collection/collection-en-ligne/>). Cet inventaire a permis également de revoir la valeur d'actif des œuvres (recommandation 10).

Les recommandations adressées au FMAC avaient toutes été clôturées au 31 décembre 2022.

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R1	Définir et formaliser une stratégie pour le FCAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	31.12.2021	Fermé
153a-R2	Définir et mettre en œuvre un code de déontologie spécifique à l'activité du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS en collaboration pour le point 2 avec le groupe pour la philanthropie	31.12.2020	Fermé
153a-R3	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2020	Fermé
153a-R4	Rendre obligatoire la signature d'une convention de cession de droits.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2019	Fermé
153a-R5	Respecter les dispositions légales concernant les attributions de la Commission consultative.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2020	Fermé
153a-R6	Mettre en place un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	Responsable FCAC	<del>31.12.2021</del> report 31.12.2024	Ouvert
153a-R7	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	<del>30.06.2021</del> report 30.06.2022	Fermé



No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R8	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des commandes d'œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2024	Ouvert
153a-R9	Disposer d'un lieu de stockage adéquat.	Significatif	Responsable FCAC	<del>31.03.2024</del> <del>30.06.2022</del> <i>report</i> 31.12.2026	Ouvert
153a-R10	Finaliser l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et ajuster leur valeur d'actif.	Modéré	Responsable FCAC et pour le dernier point direction générale OCCS et direction du patrimoine	<del>31.12.2022</del> <i>report</i> 30.06.2023	Fermé
153a-R11	Réaliser une analyse quant à la couverture des risques de vandalisme liés aux œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC et responsable finances OCCS	<del>30.06.2020</del> <i>report</i> 30.09.2020	Fermé
153a-R12	Réaliser une analyse des œuvres du FCAC devant figurer dans l'inventaire de la Confédération en application de la LPBC.	Mineur	Responsable FCAC	<del>30.06.2021</del> <i>report</i> 31.12.2021	Fermé
153a-R25	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	Magistrats chargés de la culture et, à leur gré, directions concernées	31.12.2021	Fermé



## N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève rapport publié le 21 novembre 2019

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue. Les services de l'administration municipale ont en effet finalisé leurs réflexions visant à supprimer ou diminuer les inconvénients de service horaires par des mesures techniques et organisationnelles (recommandation 4).

Une recommandation était par ailleurs échue (recommandation 5) et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
154-R1	Finaliser le projet de règlement en lien avec les articles 19 et 20 du règlement en lien avec la soumission des indemnités horaires aux cotisations du deuxième pilier.				Refusé
154-R2	Adopter le projet de règlement sur les inconvénients de services horaires dans les meilleurs délais.	Significatif	Conseil administratif	26.06.2019	Fermé
154-R3	Définir rapidement les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2020</del> report 01.07.2022	Fermé
154-R4	Réduire les inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail.	Mineur	Conseil administratif	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2022</del> report 31.12.2023	Fermé
154-R5	S'assurer du respect des dispositions prévues dans le RATT.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
154-R6	Concevoir un système d'information et un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services.	Significatif Majeur	DSC Départements Services	<del>30.06.2024</del> <del>30.06.2022</del> report 30.06.2024	Ouvert
154-R7	Mettre en place des contrôles permettant le respect des dispositions prévues en matière de gestion des indemnités horaires.	Significatif Majeur	Conseil administratif Départements	<del>31.06.2024</del> report 30.06.2022	Fermé
154-R8	Suspendre les indemnités indues.	Significatif Majeur	Conseil administratif	31.05.2020	Fermé



## N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation

rapport publié le 21 novembre 2019

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation			
Recommandations proposées	8	Ouvert	1
		Fermé	7
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue (recommandations 1 et 8). Les mesures prises portent notamment sur :

- L'actualisation de la directive relative aux sorties scolaires au cycle d'orientation, qui définit dorénavant clairement les différentes typologies de sorties ainsi que leur caractère obligatoire ou non pour les élèves. La directive précise également que les activités prévues doivent répondre à des objectifs pédagogiques (p.ex. favoriser le mouvement, décroïsonner les enseignements, offrir une expérience sociale favorisant les attitudes responsables) qui s'inscrivent dans le cadre du Plan d'études romand (PER) ;
- La modification du règlement d'application de certaines dispositions de la loi sur l'instruction publique (RIP), et principalement de son chapitre V relatif aux sorties scolaires. Il a ainsi été clarifié que le financement des sorties scolaires de l'enseignement secondaire I (cycle d'orientation) incombe au canton, après déduction de la participation des parents. Les communes assurent quant à elles le financement des sorties scolaires de l'enseignement primaire.

La recommandation en statut « Ouvert », pour laquelle un report de délai a été demandé, n'a pas fait l'objet d'un suivi particulier. Elle implique la définition d'indicateurs et de valeurs cibles permettant de suivre la bonne mise en œuvre de la directive mentionnée ci-dessus, ainsi que des

informations qui devront être transmises par les établissements scolaires afin de les mesurer.

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
155-R1	Définir une politique et établir les objectifs stratégiques.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155-R2	Identifier les sources de financement.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155-R3	Élaborer un guide pratique.	Modéré	DGEO	Rentrée 2020 pour le guide des mesures de sécurité Au plus tard rentrée 2021 pour les autres points report 30.09.2022	Fermé
155-R4	Instaurer un pilotage et une surveillance appropriés.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 30.09.2022 30.09.2023 report 01.09.2025	Ouvert
155-R5	Respecter les principes de droit comptable.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2020	Fermé
155-R6	Veiller à l'application des règles d'allocation des subventions jeunesse et sport.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R7	Rendre obligatoire l'utilisation du compte bancaire du CO.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R8	Revoir les conditions d'utilisation des subventions communales.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé



## N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon			
Recommandations proposées	6	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, deux recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune durant la période sous revue.

Les quatre recommandations ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un nouveau report d'échéance au 31 décembre 2024. La commune de Confignon poursuit ses actions pour mettre en œuvre les recommandations, mais les démarches prennent du temps, car elles font appel à des tiers :

- La définition de la stratégie pour l'écoParc a été déléguée par mandat, en collaboration avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), à une entreprise externe et les résultats sont attendus pour juin 2024 (recommandation 1) ;
- Une première version des prévisions financières a été établie avec l'aide d'un mandataire. Elles doivent encore être mises à jour pour intégrer les autres projets de la commune. Les premiers résultats montrent que la commune rencontrera des difficultés pour financer les infrastructures. Elle a sollicité le Conseil d'État et l'association des communes genevoise (ACG) pour réfléchir à des solutions (recommandation 4) ;
- Les discussions se poursuivent avec la commune de Plan-les-Ouates pour mutualiser les futurs coûts du quartier (recommandations 5 et 6).

L'année 2024 s'annonce charnière avec l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) d'ensemble des Cherpines, suivi de l'élaboration des PLQ de détail. À fin 2024, il sera nécessaire de réévaluer dans quelle mesure la

commune sera capable de mettre en œuvre les recommandations encore ouvertes.

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'écoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.05.2020</del> <del>31.05.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	<del>31.12.2020</del> report 31.12.2022	Fermé
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2021</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert



## N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable *rapport publié le 13 décembre 2019*

No 157 Gestion de l'eau potable			
Recommandations proposées	11	Ouvert	7
		Fermé	4
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Des sept recommandations encore ouvertes au 31 décembre 2022, aucune n'a été fermée durant la période sous revue. Quatre d'entre elles étaient échues et font l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024.

Ces recommandations concernent :

- L'établissement d'un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois : le procédé de traitement a été choisi et les premiers essais de pompage ont été faits ; il reste à vérifier sur quel puit ce traitement pourra être appliqué. Le plan d'action devrait être prêt pour fin 2024 (recommandation 5) ;
- L'approbation des plans d'approvisionnement de l'eau potable en temps de crise pour chaque commune : un concept général de coordination de l'intervention a été validé par une délégation au Conseil d'État en novembre 2023. Les plans d'intervention communaux sont en cours de révision (recommandation 8) ;
- L'analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération : une proposition permettant d'assurer une partie de l'approvisionnement des régions françaises en période d'étiage/sécheresse pour préserver les petits cours d'eau transfrontaliers est en cours de travail (recommandation 9) ;
- L'analyse des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable : une refonte totale de la loi sur les eaux qui doit permettre de proposer une modification de la grille tarifaire est en cours de rédaction. Il est prévu que le projet de loi soit déposé au Conseil d'État au deuxième semestre 2024 (recommandation 10).

Plus de quatre ans après la publication du rapport, force est de constater que la mise en œuvre de certaines recommandations de la Cour nécessite beaucoup plus de temps que prévu. Si certaines recommandations sont dépendantes d'une coordination nécessaire avec des autorités étrangères, d'autres dépendent directement d'offices du département du territoire. La Cour espère que l'année 2024 marquera un réel progrès dans la réalisation des recommandations et constituera une vraie avancée dans la gestion de l'eau potable pour l'agglomération du Grand Genève.



No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau – DG en collaboration avec SAEF - GG CTEau GLCT env	<del>31.12.2024</del> <del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE  OCEAU	<del>31.12.2020</del> report 31.12.2023  Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	Fermé
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Fermé
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.	Modéré	GESDEC en collaboration avec SAJE	<del>30.03.2022</del> report 31.12.2024	Ouvert
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC en collaboration avec SIG et Commission nappe	<del>30.06.2023</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Fermé
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	<del>31.12.2020</del> report 31.12.2021	Fermé
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	<del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.	Modéré	OCEau - DG	<del>31.12.2024</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.	Modéré	OCEau - DG	<del>30.06.2024</del> <del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	<del>31.12.2022</del> report 31.12.2024	Ouvert



# N° 158 Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)

rapport publié le 27 février 2020

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	1
		Fermé	11
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, onze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

La recommandation en statut « Ouvert » dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 n'a pas fait l'objet d'un suivi.

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
158-R1	Concrétiser la réflexion stratégique.	Significatif	CHA/DSOV	31.10.2020	Fermé
158-R2	Mettre en place un système d'information pour piloter le vote par correspondance.	Modéré	DSOV	31.12.2024	Ouvert
158-R3	Établir des rapports d'incident.	Mineur	SVE	09.02.2020	Fermé
158-R4	Compléter les directives et procédures internes.	Mineur	SVE/CI	30.06.2020	Fermé
158-R5	Renforcer le dispositif de communication des informations descendant et ascendant.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R6	Améliorer la gestion du personnel fixe et auxiliaire.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R7	Tenir les dossiers du personnel auxiliaire de manière complète et à jour.	Mineur	RH/CHA	31.12.2020	Fermé
158-R8	Respecter les normes de sécurité en matière d'incendie.	Significatif	DSOV/CHA	<del>30.06.2020</del> report 31.12.2020	Fermé
158-R9	Mettre à disposition du SVE des locaux lui permettant de réaliser ses missions de manière adéquate.	Significatif	DSOV/CHA	Processus OCBA	Fermé
158-R10	Renforcer les activités de contrôle du processus de traitement des votes par correspondance.	Mineur	CEC	<del>31.12.2020</del> report 30.06.2022	Fermé
158-R11	Accroître la visibilité de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Fermé
158-R12	Renforcer la formalisation des observations de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Fermé



## N° 159 Évaluation de la protection du patrimoine rapport publié le 19 mai 2020

No 159 Évaluation de la protection du patrimoine			
Recommandations proposées	3	Ouvert	-
		Fermé	3
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, les deux dernières recommandations ont été mises en œuvre, et fermées durant la période sous revue, sur la base des éléments suivants :

- L'achèvement du recensement architectural cantonal a permis l'identification des objets les plus importants. Cette photographie permet à la fois de développer les connaissances sur le patrimoine, de transmettre ces dernières aux différentes parties prenantes, de guider le développement urbain (recommandation 3), de prioriser les mesures de protection (recommandation 1) et de faciliter la conservation ;
- En matière de planification, les travaux pour la réalisation du prochain plan directeur cantonal (notamment sa fiche A15), précédés par ceux sur la vision territoriale transfrontalière (VTT) contribuent à inclure plus rapidement la dimension patrimoniale dans le processus de densification (recommandation 3.2) ;
- La création, en 2020, de la plateforme « patrimoine et territoire » permet cette prise en compte à l'échelle des projets d'aménagement, en particulier en zone de développement (recommandation 3.2). Cette prise en compte découle d'une collaboration plus étroite entre les acteurs étatiques et avec les parties prenantes des projets, de la prise en compte de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), du croisement des données de l'office de l'urbanisme avec celle de l'office du patrimoine et des sites. En zone

ordinaire, c'est en grande partie un travail de sensibilisation qui doit faciliter un réflexe patrimonial dans les projets individuels (hors plans d'affectation) (recommandation 3.1). Le renforcement du volet patrimonial des plans directeurs communaux vise également cet objectif ;

- Finalement, des réorganisations de l'office du patrimoine et des sites ont permis le renforcement des mises sous protection et des activités de sensibilisation, ainsi que la rationalisation des activités de conservation.

No 159 Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
159-R1	Intensifier et rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation.	Élevée	OPS	<del>30.06.2024</del> report 30.09.2022	Fermé
159-R2	Développer une stratégie de protection sur la base d'une analyse territoriale.	Très élevée	OPS (+ OU)	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2022</del> report 31.12.2023	Fermé
159-R3.1	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone ordinaire.	Élevée	OU	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2022</del> report 31.03.2023	Fermé
159-R3.2	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone de développement.	Élevée	OU (+OPS)	<del>31.12.2020</del> <del>31.12.2022</del> report 31.12.2023	Fermé



## N° 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise *rapport publié le 23 juin 2020*

No 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise			
Recommandations proposées	13	Ouvert	2
		Fermé	9
		Refusé	2

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et deux ont été refusées.

Au 31 décembre 2023, neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre fermées durant la période sous revue. Les délais des deux recommandations qui restent ouvertes ne sont pas encore échus.

Les recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- La collaboration avec les écoles de commerce s'est renforcée au niveau de la direction (D6) et des doyens, avec une communication plus soutenue et plus régulière sur les situations des apprentis. Cette collaboration a permis d'élaborer les « mandats de pratiques scolaires » (MPS) que les apprentis réalisent durant la première année de formation à plein temps en école et lient ensuite à des activités réelles qui sont réalisées lors de la deuxième année de formation à l'Espace entreprise. De plus, des groupes de travail mixtes regroupant des enseignants et des formateurs de l'Espace entreprise ont été mis en place ;
- Un travail de fond a été réalisé sur l'accompagnement au PFP (Profil de formation et des prestations) et sur l'allocation des apprentis dans les différentes équipes de l'Espace entreprise afin qu'ils puissent acquérir le plus de compétences possibles durant leur parcours de formation ;
- Le statut de l'Espace entreprise au sein du service école-médias (SEM) est clarifié en tant que centre de formation professionnelle (CFPPC). Ainsi, un état des lieux concernant les besoins internes en termes de logiciels et de serveurs a été réalisé afin de transmettre les besoins identifiés au SEM. Concernant les bâtiments, le projet d'implantation

d'antennes de l'Espace entreprise à Tourbillon/Wilsdorf est opérationnel depuis la rentrée 2022. Le projet de relocalisation d'une grande partie de l'Espace entreprise au sein du campus SPARK, en partenariat avec la Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle (CIEPP) et la fédération des entreprises romandes (FER), est en cours de finalisation ;

- Les modèles de formation cantonaux « CFC » et « maturité » ont été définis et mis en œuvre dès la rentrée 2023.

Ce faisant, la Cour estime que les recommandations 4, 7, 8 et 12 sont réalisées lors de son suivi au 31 décembre 2023.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 160 Évaluation du dispositif Espace Entreprise					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
160-R1	Améliorer l'information sur la formation professionnelle commerciale au cycle d'orientation.				Refusé
160-R2	Favoriser des conditions de choix plus ouvertes.	Très élevée	EO-OFPC	Réalisée	Fermé
160-R3	Soumettre l'entrée de la formation professionnelle commerciale initiale plein temps au dépôt d'un dossier.	Moyenne	ESI	Rentrée 2021 31-08-2023 Rapport Rentrée 2025	Ouvert
160-R4	Repenser la collaboration au sein du CFPCCom.	Faible	ESI	Rentrée 2022 Rapport Rentrée 2024	Fermé
160-R5	Reconnaître le modèle de stage proposé par l'Espace entreprise et en améliorer la communication.	Moyenne	ESI-DAJ	Rentrée 2021	Fermé
160-R6	Augmenter le nombre de mandats et de stages externes et renforcer le soutien du DIP dans le travail de prospection mené par l'Espace entreprise.	Élevée	ESI	Rentrée 2022 Rapport 31.12.2024	Ouvert
160-R7	S'assurer que les stages de l'Espace entreprise puissent couvrir l'ensemble des compétences optionnelles relatives aux exigences de la certification.	Élevée	ESI	Rentrée 2021 30-06-2022 Rapport Rentrée 2024	Fermé
160-R8	Adapter les infrastructures de l'Espace entreprise aux besoins de la formation.	Moyenne	ESI-DOSI/SEM-DLOG	Rentrée 2022 Rapport 31.12.2023	Fermé
160-R9	Facturer les prestations réalisées à l'interne de l'État.	Moyenne	ESI-DirFin	Rentrée 2021 Rapport 30.06.2022	Fermé
160-R10	Reconsidérer la procédure de tarification des mandats.	Moyenne	ESI-DirFin	Rentrée 2021 Rapport 30.06.2022	Fermé
160-R11	Consolider la présence d'Espace entreprise dans les domaines de la communication, du marketing et des relations publiques.				Refusé
160-R12	Redéfinir le modèle de formation plein temps.	Très élevée	ESI	Rentrée 2023	Fermé
160-R13	Réglementer le statut de la rémunération des apprentis en formation professionnelle initiale plein temps.	Élevée	ESI	Rentrée 2022	Fermé



# N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

rapport publié le 19 novembre 2020

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)			
Recommandations proposées	14	Ouvert	2
		Fermé	11
		Refusé	1

Sur les quatorze recommandations émises par la Cour des comptes, treize ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, concernant l'**office cantonal de la culture et du sport (OCCS)**, la recommandation émise a été mise en œuvre. Les « lignes directrices de la politique culturelle cantonale » ainsi que le « document-cadre pour une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles » ont été adoptés par le Conseil d'État en décembre 2022. Enfin, une nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA, C3 05) a été adoptée le 23 juin 2023 et est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Désormais, le GTG fait partie des institutions qui seront co-financées par le canton et la Ville de Genève. Les modalités d'application font l'objet d'un groupe de travail (recommandation 1).

À la même date et concernant le **département de la culture et de la transition numérique (DCTN)**, les trois recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FGTG a été précisé dans le « règlement relatif à l'organisation et à la surveillance des fondations et établissements de droit public communal (LC 21 136) » qui a été adopté le 31 mai 2023 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023 (recommandation 3).

S'agissant de la **Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)**, sept recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune durant la période sous revue. Les deux recommandations encore ouvertes n'étaient pas échues (recommandations 6 et 10) et n'ont pas fait l'objet d'un suivi au 31 décembre 2023.

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
161-R1	Définir une politique culturelle.	Très élevée	OCCS	31.05.2023	Fermé
161-R2	Finaliser la convention de subventionnement entre la FGTG et la Ville de Genève.	Élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R3	Préciser le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FGTG.	Très élevée	CA/LEX avec DCTN	34.03.2024 34.12.2024 report 31.10.2023	Fermé
161-R4	Mettre en place un groupe de réflexion sur un statut du personnel unique.	Très élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R5	Formaliser une stratégie de la FGTG.	Très élevée	Conseil de fondation	6 mois	Fermé
161-R6	Réviser le statut et le règlement intérieur de la FGTG.	Élevée	CF (CA, CM ; Grand Conseil)	2 à 3 ans suivant les délais d'approbation des autorités compétentes	Ouvert
161-R7	Revoir l'organisation de la direction de la FGTG.				Refusé
161-R8	Présenter au Conseil de fondation la programmation artistique et le budget annuel suffisamment tôt.	Très élevée	Direction	dès le 31.05.2022	Fermé
161-R9	Formaliser une programmation et un budget pluriannuels.	Très élevée	Direction	Environ 6 mois, dans le cadre de l'élaboration de la convention quadriennale	Fermé
161-R10	Établir un budget et un suivi global de l'ensemble des activités du GTG.	Élevée	Direction	Selon les délais de la Ville concernant la dématérialisation des flux financiers	Ouvert
161-R11	Revoir le processus d'analyse des risques.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En cours	Fermé
161-R12	Développer le SCI au sein de l'ensemble de l'institution pour les activités clés.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En continu	Fermé
161-R13	Rédiger une charte éthique.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an	Fermé
161-R14	Réglementer la gestion des liens et des conflits d'intérêts.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an et demi	Fermé



## N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève

rapport publié le 17 décembre 2020

No 162 L'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève			
Recommandations proposées	7	Ouvert	7
		Fermé	-
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, aucune des cinq recommandations échues (recommandations 2 à 6) n'a été mise en œuvre, raison pour laquelle elles ont de nouveau fait l'objet d'un report de délai. La Cour regrette ce constat et invite l'Université de Genève à redoubler d'efforts afin que des mesures concrètes puissent être mises en œuvre dès l'année 2024.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 162 Origine et utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
162-R1	Mettre en place des contrôles en matière de recherches sur les êtres humains.	Moyenne	VRRecherche	<del>31.12.2022</del> report 31.12.2024	Ouvert
162-R2	Revoir le concept d'analyse des risques des projets de recherche.	Très élevée	VRRecherche	<del>31.12.2024</del> <del>30.06.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
162-R3	S'assurer du respect du processus de validation des projets de recherche.	Élevée	VRRecherche	<del>31.12.2024</del> <del>30.06.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
162-R4	Renforcer le dispositif de contrôle concernant le bien-fondé des dépenses.	Moyenne	Chef comptable	<del>30.06.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
162-R5	Communiquer davantage aux chercheurs les règles à appliquer en matière d'établissement des budgets.	Moyenne	Responsable du budget	<del>31.12.2024</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
162-R6	Définir des règles en matière de financement des coûts complets et établir des comptes d'exploitation par fonds de recherche selon cette même logique.	Élevée	Directeur DIFIN	<del>30.06.2022</del> <del>30.09.2023</del> report 31.03.2025	Ouvert
162-R7	Améliorer la qualité des informations et le suivi des activités de recherche.	Élevée	VRRecherche	<del>30.06.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert



## N° 163 Audit de performance portant sur le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) rapport publié le 2 février 2021

No 163 Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)			
Recommandations proposées	10	Ouvert	3
		Fermé	7
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont six fermées durant la période sous revue. Les mesures prises portent notamment sur :

- La définition de lignes directrices pour la politique d'intégration des étrangers et leur déclinaison en objectifs et mesures cantonales au travers du programme d'intégration cantonale (PIC III, couvrant la période 2024-2027). Ce dernier a été réalisé avec l'ensemble des partenaires (institutionnels et associatifs) à l'issue d'un dispositif de concertation. L'Agenda Intégration Suisse (AIS) fait désormais partie intégrante du PIC III, tout comme la lutte contre le racisme. Concrètement, le PIC III prévoit (mesure 6.1) l'élaboration d'un projet de loi contre le racisme (recommandation 1) ;
- Le renforcement de l'équipe administrative du BIE (devenu le bureau de l'intégration et de la citoyenneté BIC au 1<sup>er</sup> juin 2023) ainsi que le recrutement d'un contrôleur de gestion (recommandation 3) ;
- La création d'un axe analytique au sein de la comptabilité financière de l'État visant à automatiser certaines tâches manuelles (recommandation 4) ;
- La définition de l'ensemble des procédures relatives à l'AIS (recommandation 5) ;
- L'adoption d'une stratégie de subventionnement pour la période 2024-2027 ainsi que la création d'un outil d'évaluation initiale des projets (recommandations 7 et 8).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 163 Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
163-R1	Donner un cap à la politique cantonale d'intégration des étrangers.	Très élevée	DCS/OAIS/BIE	<del>31.12.2024</del> report 01.06.2023	Fermé
163-R2	Développer des outils informatiques afin de permettre au BIE de réaliser un suivi fiable et efficient de ses activités.	Élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2023	Fermé
163-R3	Définir une stratégie RH et revoir l'organisation du travail.	Élevée	DCS/OAIS/BIE	<del>31.12.2024</del> report 01.06.2023	Fermé
163-R4	Automatiser les tâches manuelles.	Élevée	BIE	<del>31.12.2024</del> report 01.06.2023	Fermé
163-R5	Améliorer la coordination du dispositif AIS et le suivi de la prise en charge des bénéficiaires.	Élevée	BIE	<del>30.06.2022</del> report 01.06.2023	Fermé
163-R6	Piloter l'activité du BIE.	Élevée	BIE	<del>31.12.2024</del> report 04.03.2023 31.03.2024	Ouvert
163-R7	Adapter la stratégie de subventionnement annuel.	Moyenne	BIE	<del>31.12.2024</del> report 01.06.2023	Fermé
163-R8	Convenir conjointement avec les organismes demandeurs d'objectifs et de critères d'évaluation des projets.	Moyenne	BIE	<del>30.06.2022</del> report 01.06.2023	Fermé
163-R9	Revoir la stratégie de contrôle des subventions.	Élevée	BIE	<del>30.06.2022</del> report 04.06.2023 30.06.2024	Ouvert
163-R10	Uniformiser les pratiques en matière d'évaluation des réalisations.	Élevée	BIE	<del>31.12.2024</del> report 04.03.2023 30.06.2024	Ouvert



## N° 164 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève

rapport publié le 9 mars 2021

No 164 Dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève			
Recommandations proposées	7	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, cinq recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue. Les deux recommandations ouvertes sont échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024.

La mise en œuvre de la première recommandation dépend directement du projet de refonte totale de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) qui est toujours en cours d'élaboration. Quant à la deuxième recommandation, elle est suspendue à l'octroi de moyens financiers dédiés. Le groupe LIAF indique toutefois que la mise en œuvre de la nouvelle loi (refonte de la LIAF) pourrait impliquer la modification de certains processus et donc justifier l'attribution d'un budget pour uniformiser l'utilisation des outils (portails internet).

No 164 Dispositif de contrôle des subventions au sein de l'Etat de Genève.					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
164-R1	Prendre en compte les spécificités des projets dans les bases légales et réglementaires.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
164-R2	Compléter les directives transversales.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R3	Adapter les dispositions légales et réglementaires aux pratiques actuelles du marché.	Moyenne	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R4	Uniformiser le contenu des listes de contrôle au sein de l'État.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R5	Adapter la nature et la périodicité des contrôles au montant de la subvention octroyée.	Élevée	Groupe LIAF et départements	30.06.2022	Fermé
164-R6	Renforcer les ressources en matière de contrôle au sein de l'État.	Moyenne	Groupe LIAF et départements	30.06.2022	Fermé
164-R7	Uniformiser l'utilisation des outils au sein de l'État.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert



## N° 165 Évaluation du chèque annuel de formation (CAF) rapport publié le 16 mars 2021

No 165 Évaluation du Chèque annuel de formation (CAF)			
Recommandations proposées	4	Ouvert	-
		Fermé	4
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre. Trois recommandations ont été fermées durant la période sous revue.

Les trois recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Le catalogue CAF a été mis à jour. Les cours identifiés comme « non utiles professionnellement » ont été retirés du catalogue et les organismes de formation qui les proposaient ont été informés de ce retrait ;
- Afin d'encourager les bénéficiaires du CAF à privilégier les cours certifiants, le catalogue des cours CAF bénéficie d'une mise à jour visuelle via l'ajout du qualificatif « qualifiant/certifiant ». Cette indication représente une incitation indirecte qui pousse les institutions de formation à développer leur offre de cours certifiants afin de conserver leur attractivité (y compris pour le public ayant un faible niveau de formation) ;
- Afin de faciliter le pilotage et l'évaluation du dispositif CAF, la liste des indicateurs utilisés actuellement par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a été modifiée afin d'y ajouter le critère suivant : « *Pourcentage des bénéficiaires ayant suivi une formation dont les compétences acquises ont été jugées utiles à leur avenir professionnel* ». Dans le cas où cet indicateur est insatisfaisant pour un cours (<80 %), ce dernier est identifié et analysé par l'OFPC afin de savoir s'il doit être retiré du catalogue CAF en raison de sa faible utilité professionnelle.

No 165 Evaluation du Chèque annuel de formation (CAF)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
165-R1	Actualiser le RDU pour les personnes ayant connu une baisse de leur revenu.	Très élevée	OAIS	31.08.2021	Fermé
165-R2	Déterminer et formaliser les critères permettant de catégoriser « les formations ciblées sur un métier » prévues à l'article 9A alinéa 1 de la LFCA.	Moyenne	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Fermé
165-R3	Encourager les instituts de formation à obtenir une certification et à développer leur offre de cours certifiants pour le public ayant un faible niveau de formation.	Moyenne	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Fermé
165-R4	Revoir les indicateurs de suivi du CAF.	Faible	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Fermé



## N° 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle – activités tout public et cohésion sociale

rapport publié le 6 mai 2021

No 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle			
Recommandations proposées	7	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont trois ont été fermées durant la période sous revue. Par ailleurs, deux recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024.

Les mesures suivantes ont été prises :

- Des actions ont été mises en œuvre pour contribuer à sensibiliser les équipes (y compris les comités) à une utilisation constructive de la gestion de projets ;
- Le nouveau contrat de prestations inclut un objectif intitulé « *favoriser les dynamiques porteuses de cohésion sociale dans les quartiers en mutation* ». Par ailleurs, le bilan de la politique de cohésion sociale en milieu urbain réalisé par le département de la cohésion sociale (DCS) a permis de préciser le rôle de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) dans cette politique ;
- Des rencontres sont désormais organisées à un échelon intermédiaire entre les équipes et les communes. Par ailleurs, la collaboration entre la FASe et l'office de l'urbanisme a été renforcée.

Ce faisant, la Cour estime que les recommandations 3, 5 et 6 sont réalisées.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 166 Evaluation portant sur l'animation socioculturelle					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
166-R1	Renforcer la capacité des centres à réaliser des accueils tout public délocalisés.	Élevée	SG FASe et FCLR	30.06.2023	Fermé
166-R2	Faciliter l'implication des habitants des quartiers concernés.	Élevée	SG FASe et FCLR	<del>30.06.2023</del> 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
166-R3	Sensibiliser les différents partenaires à une utilisation constructive de la gestion de projets.	Moyenne	SG FASe	<del>31.12.2022</del> report 31.12.2023	Fermé
166-R4	Développer l'analyse des inégalités territoriales à l'échelle des centres.	Moyenne	SG/DCS	<del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
166-R5	Mieux ancrer la dimension régionale de la FASe et son rôle en matière de cohésion sociale.	Moyenne	OAIS	30.06.2024	Fermé
166-R6	Partager les tâches d'analyse à l'échelon régional.	Moyenne	Dir. op. SG FASe	<del>30.06.2023</del> report 31.12.2023	Fermé
166-R7	Mieux intégrer l'animation socioculturelle dans une approche préventive de la cohésion sociale.	Élevée	SG FASe	30.06.2023	Fermé



## N° 167 Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144) rapport publié le 11 novembre 2021

No 167 Centrale 144			
Recommandations proposées	12	Ouvert	7
		Fermé	5
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue. Toutes les relations contractuelles entre l'office cantonal de la santé (OCS), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et les entreprises d'ambulances publiques et privées ont été formalisées (recommandation 5).

Par ailleurs, les quatre recommandations de la responsabilité des HUG et de la centrale 144 étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance, respectivement au 31 mars (recommandation 12) et 31 décembre 2024 (recommandations 7, 10 et 11). Les clôtures de ces recommandations sont à bout touchant grâce aux travaux réalisés durant l'année sous revue.

Les trois recommandations de la responsabilité de l'OCS étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024. Pour les recommandations 2 et 4, seul un document corroboratif additionnel est requis par recommandation pour en permettre leurs clôtures.

No 167 Centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
167-R1	Établir la planification des transports urgents et de l'aide sanitaire associée	Élevée	DGS	31.03.2022	Fermé
167-R2	Clarifier dans la convention les rôles et les responsabilités entre la DGS et les HUG	Élevée	DGS	<del>30.06.2022</del> <del>31.03.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
167-R3	Valoriser les compétences disponibles dans la commission consultative des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée (CCASU)	Moyenne	DGS	31.12.2021	Fermé
167-R4	Utiliser le groupe de suivi de l'exécution de la convention entre la DGS et les HUG	Moyenne	DGS	<del>31.03.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
167-R5	Veiller à la formalisation des relations contractuelles	Moyenne	DGS/ HUG	<del>30.06.2022</del> report 31.03.2023	Fermé
167-R6	S'assurer que la structure hiérarchique de la centrale 144 soit conforme aux exigences légales et conventionnelles	Moyenne	DGS/ HUG	<del>01.09.2022</del> <del>31.03.2023</del> report 01.07.2024	Ouvert
167-R7	Mettre en place un dispositif pour faire aboutir les projets de la centrale 144	Élevée	Centrale 144	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
167-R8	Produire les statistiques de manière à renforcer le pilotage et la surveillance de l'activité de la centrale 144	Élevée	Centrale 144	30.06.2022	Fermé
167-R9	Formaliser le processus de gestion des incidents de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	31.03.2022	Fermé
167-R10	Renforcer les contrôles qualité sur les activités de régulation et de répartition de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	<del>30.09.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
167-R11	Compléter les protocoles médicaux et finaliser les procédures de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
167-R12	Gérer les liens d'intérêts de manière systématique	Élevée	HUG / Centrale 144	<del>31.03.2022</del> <del>31.03.2023</del> report 31.03.2024	Ouvert



N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée :  
**Genève-Plage & Bains des Pâquis**  
*rapport publié le 16 novembre 2021*

No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée			
Recommandations proposées	9	Ouvert	3
		Fermé	6
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, six recommandations ont été mises en œuvre, dont deux ont été fermées durant la période sous revue. Cela concerne :

- Pour le canton, la recommandation 6 pour laquelle la subvention versée par le canton à l'Association Genève-Plage (AGP) a été diminuée de 50'000 F par année pour 2023 et 2024. Cette diminution est plus faible que celle initialement recommandée par la Cour (- 110'000 F par année), mais se justifie par des prestations supplémentaires demandées à l'AGP dans le cadre de la politique sportive du canton. Au final, l'économie réalisée liée à la mise en œuvre de cette recommandation a représenté 320'000 F sur une période de quatre ans (220'000 F pour la période 2021-2022 et 100'000 F pour la période 2023 à 2024) ;
- Pour la Ville de Genève, la recommandation 9 pour laquelle les prestations entre l'Association d'usagers des Bains des Pâquis (AUBP) et la buvette sont détaillées dans les états financiers 2023 de l'AUBP.

Par ailleurs, trois recommandations adressées au canton étaient échues (recommandations 1 à 3) et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
<b>Recommandations adressées au DCS (canton)</b>					
168-R1	Compléter le cadre normatif applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	OCCS	31.12.2022 31.12.2023 report 30.06.2024	Ouvert
168-R2	Adapter les modèles de contrats de prestations	Moyenne	OCCS	31.12.2022 31.12.2023 report 30.06.2024	Ouvert
168-R3	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	OCCS	31.12.2022 <del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
<b>Recommandations adressées au Conseil administratif (Ville de Genève)</b>					
168-R4	Compléter la directive générale applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	Conseil administratif	30.09.2022	Fermé
168-R5	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	Départements de tutelle	30.09.2022	Fermé
<b>Recommandation adressée au DCS (AGP et zone événementielle)</b>					
168-R6	Diminuer la subvention de l'AGP	Très élevée	OCCS	31.12.2022 report 31.03.2023	Fermé
<b>Recommandations adressées au DCSS (AUBP et buvette)</b>					
168-R7	S'assurer que l'AUBP tire pleinement parti de ses ressources propres et diminuer la subvention versée à l'AUBP	Très élevée	DCSS	01.01.2022	Fermé
168-R8	S'assurer auprès de l'AUBP de la mise en place d'un SCI adéquat au sein de la buvette	Très élevée	DCSS	01.07.2022	Fermé
168-R9	S'assurer que les avantages en nature soient communiqués de manière transparente dans les états financiers	Moyenne	DCSS	30.06.2023 au plus tard	Fermé



## N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (office cantonal des bâtiments) rapport publié le 14 décembre 2021

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève			
Recommandations proposées	11	Ouvert	7
		Fermé	3
		Refusé	1

Sur les onze recommandations émises par la Cour des comptes, dix ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, trois recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

À la même date, les quatre recommandations échues ont fait l'objet d'un report d'échéance. Le département du territoire (DT) indique que ce retard est dû en grande partie au fait que les processus de recrutements de deux postes clés, à savoir la personne qui aura la charge de piloter le projet de transition énergétique ainsi qu'un « *data analyst* », n'ont pas encore abouti. Bien que la Cour regrette ce constat, elle relève qu'un travail important est en cours afin de mettre en œuvre les sept recommandations ouvertes et encourage l'office cantonal des bâtiments (OCBA), avec le soutien essentiel du DT, à poursuivre ses efforts.

La recommandation 10 non échue a également fait l'objet d'un report d'échéance au 30 avril 2025.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
169-R1	Mettre en place une méthodologie de gestion de projet	Très élevée	DG	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.10.2024	Ouvert
169-R2	Mettre à disposition des ressources pour vérifier et alimenter rapidement la base de données	Très élevée	DG	31.12.2022	Fermé
169-R3	Établir la planification des travaux à 2030 et déterminer les impacts sur les objectifs 2030	Très élevée	DG	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
169-R4	Revoir l'organisation interne de l'OCBA	Élevée	DG	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.10.2024	Ouvert
169-R5	Suivre les facteurs de risques externes qui pourraient affecter l'atteinte des objectifs 2030	Élevée	DG	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.10.2024	Ouvert
169-R6	Mettre à jour la stratégie énergétique et les documents qui en découlent	Élevée	DIE	31.12.2022	Fermé
169-R7	Uniformiser les données sur les bâtiments et les maintenir à jour	Élevée	SPR	31.12.2024	Ouvert
169-R8	Revoir le périmètre considéré dans le BEBE	Moyenne			Refusé
169-R9	Revoir la pertinence et les modalités de calculs des indicateurs	Moyenne	DIE	<del>30.06.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
169-R10	Renforcer le processus d'élaboration du BEBE	Moyenne	DIE	<del>30.06.2023</del> <del>30.06.2024</del> report 30.04.2025	Ouvert
169-R11	Publier une synthèse de la performance énergétique	Moyenne	DIE	31.08.2023	Fermé



## N° 170 Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève

rapport publié le 3 mars 2022

No 170 Dispositif de la petite enfance en Ville de Genève			
Recommandations proposées	5	Ouvert	2
		Fermé	2
		Refusé	1

Sur les cinq recommandations émises par la Cour des comptes, quatre ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue. Les délais des recommandations 2 et 3 ont été reportés respectivement au 31 décembre 2026 et 30 juin 2025.

Les recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Un organigramme cible a été établi afin de tenir compte de l'intégration de la prestation d'éducation préscolaire en ligne directe. Les ressources humaines du service de la petite enfance ont été renforcées pour assurer la mise en œuvre du nouvel organigramme ;
- Un état des lieux des types d'abonnement par structure et une analyse ont été réalisés par le service de la petite enfance. Il ressort principalement que la très grande majorité des abonnements (95 %) sont à temps plein (journée complète) et qu'une petite minorité des abonnements sont à temps partiel. En outre, une des recommandations récentes de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) demande d'offrir des abonnements à temps partiel. Le système actuel répond à cette recommandation. La Cour estime qu'il n'est donc pas envisageable de réduire les abonnements à temps partiel pour optimiser l'utilisation des places.

Ce faisant, la Cour considère que les recommandations 1 et 5 sont réalisées.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 170 Dispositif de la petite enfance en Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
170-R1	Restructurer dans les meilleurs délais le SDPE afin d'assurer la réforme décidée par la Ville de Genève	Très élevée	DCSS/SDPE	01.08.2023	Fermé
170-R2	Faire évoluer les systèmes d'information de la petite enfance	Très élevée	SDPE	04.01.2024 report 31.12.2026	Ouvert
170-R3	Implémenter des objectifs, indicateurs et valeurs cibles visant à monitorer le dispositif de la petite enfance	Élevée	SDPE	04.01.2024 report 30.06.2025	Ouvert
170-R4	Revaloriser les prestations des assistantes familiales de jour et revoir le modèle de crèche familiale	Moyenne			Refusé
170-R5	Revoir la politique d'abonnement	Moyenne	DCSS/SDPE	01.08.2023	Fermé



## N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac

rapport publié le 15 mai 2022

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac			
Recommandations proposées	6	Ouvert	3
		Fermé	3
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, trois recommandations ont été mises en œuvre, dont deux durant l'exercice sous revue. Une autre recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024.

Les recommandations mises en œuvre concernent :

- La définition des modalités d'octroi d'une subvention du fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD) à des tiers. Un processus d'octroi a été formalisé et adopté par la commission de gestion globale des déchets (CGGD) le 4 décembre 2023 (recommandation 2) ;
- Le nombre maximum de mandats pour les membres externes de la CGGD. Le 3 mai 2023, le Conseil d'État a décidé de limiter le nombre de mandats pour les personnes qu'il désigne dans les commissions. Ainsi, la directive transversale sur le renouvellement de la composition des commissions officielles et des organes exécutifs des institutions de droit public a été modifiée de sorte à introduire une limite de 15 ans (consécutifs ou fractionnés). Cette limitation du nombre de mandats concerne notamment les représentants des milieux spécifiques nommés au sein des commissions. Certes, le Conseil d'État a choisi de ne pas modifier le règlement ou la loi sur les commissions officielles (LCOF) pour appliquer cette limitation du nombre de mandats aux membres externes, mais l'objectif visé par la recommandation 5 est atteint.

La recommandation reportée concerne la définition des modalités de suivi et de contrôle d'une subvention du FCGD à des tiers (recommandation 3).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
172-R1	Veiller à ce que les communes effectuent un appel d'offres en procédure ouverte pour le marché de déchetterie mobile	Élevée	GESDEC	31.12.2022 report 30.06.2024	Ouvert
172-R2	Définir les modalités d'octroi d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023	Fermé
172-R3	Définir les modalités de suivi et de contrôle d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023 report 30.06.2024	Ouvert
172-R4	Préciser les modalités de délivrance et de suivi d'une autorisation d'exploiter	Moyenne	GESDEC	Immédiat	Fermé
172-R5	Prévoir un nombre de mandats maximum pour les membres externes de la CGGD	Faible	GESDEC	31.12.2023	Fermé
172-R6	Formaliser une stratégie sur la gestion des ESREC	Moyenne	GESDEC et ACG	30.06.2024	Ouvert



## N° 174 Audit de performance relatif à la **gestion du contentieux pécuniaire non fiscal** rapport publié le 8 décembre 2022

No 174 Gestion du contentieux pécuniaire non fiscal			
Recommandations proposées	9	Ouvert	9
		Fermé	-
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre et une recommandation échue (recommandation 6) a fait l'objet d'un report d'échéance au 28 juin 2024.

Pour les huit autres recommandations, la Cour relève avec satisfaction qu'un travail d'analyse très important a été réalisé par le département des finances (DF) au cours de l'année 2023 afin de soumettre des propositions au Conseil d'État pour la fin 2024. Elle espère que ce travail débouchera sur une vraie réforme du dispositif.

No 174 Gestion du contentieux pécuniaire non fiscal					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
174-R4	Développer le principe des invitations à payer	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Ouvert
174-R5	Respecter les règles prévues dans la directive transversale et se doter d'un tableau de bord de suivi	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.03.2023 Validation du CSFI : 31.12.2024	Ouvert
174-R6	Se doter d'objectifs, indicateurs et valeurs cibles pertinents	Moyenne	DF	Soumission au CSFI : <del>31.12.2023</del> report 28.06.2024	Ouvert
174-R7	Effectuer une mise en concurrence pour les prestations externalisées du SCE	Moyenne	DF	Vérification : 31.12.2024	Ouvert
174-R8	Mener une réforme du dispositif actuel du contentieux	Très élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Ouvert
174-R9	Réaliser une analyse formalisée de l'externalisation de la facturation et du contentieux du SDS	Moyenne	DIP	31.12.2024	Ouvert

No 174 Gestion du contentieux pécuniaire non fiscal					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
174-R1	Réduire les exceptions et renforcer les règles en matière de gestion des débiteurs	Moyenne	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Ouvert
174-R2	Réduire le nombre de rappels	Élevée	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Ouvert
174-R3	Envisager la facturation systématique des frais de rappel	Moyenne	DF	Travaux internes d'analyse : 31.12.2023 Soumission au Conseil d'État pour décisions : 31.12.2024	Ouvert



## N° 175 Audit de performance relatif au **dispositif genevois de la protection civile** rapport publié le 15 décembre 2022

No 175 Dispositif genevois de la protection civile			
Recommandations proposées	4	Ouvert	4
		Fermé	-
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre. Deux recommandations étaient échues (recommandations 2 et 3) et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024. Les deux autres recommandations non échues (recommandations 1 et 4) ont également fait l'objet d'un report d'échéance, respectivement au 31 décembre 2027 et au 31 décembre 2026.

Concernant la recommandation 1, l'établissement d'une feuille de route validée par le département des institutions et du numérique (DIN) au cours de l'année 2024 permettra de poser les jalons d'une réforme de la protection civile. La finalisation de cette réforme est prévue pour la fin de la législature 2023-2028.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 175 Dispositif genevois de la protection civile					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
175-R1	Définir précisément les activités à réaliser par la protection civile et dimensionner les prestations aux attentes	Très élevée	OCCPAM EMCC/SPCAM	30.06.2024 report Feuille de route : 31.12.2024 Finalisation de la réforme de la PC : 31.12.2027	Ouvert
175-R2	Définir et implémenter des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles afin de piloter le dispositif de la PCI	Très élevée	OCCPAM SPCAM	31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
175-R3	Définir et formaliser les processus clés	Élevée	OCCPAM SPCAM	31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
175-R4	Adapter les outils informatiques existants aux besoins du dispositif de la PCI	Élevée	OCCPAM	31.12.2024 report 31.12.2026	Ouvert



## N° 176 Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP

rapport publié le 20 décembre 2022

No 176 Gestion des risques et des alertes au DIP			
Recommandations proposées	7	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	1

Sur les sept recommandations émises par la Cour des comptes, six ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, deux recommandations ont été mises en œuvre, toutes deux durant la période sous revue.

Les mesures suivantes ont été prises :

- De multiples actions de communication sur les objectifs et les priorités du département ont été menées. Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a profité de l'arrivée de la nouvelle conseillère d'État pour organiser des séances de sensibilisation aux objectifs stratégiques et aux priorités fixées pour les directions générales et les cadres. Les collaborateurs sont régulièrement informés par le biais de newsletters mensuelles. Plus spécifiquement à l'office médico-pédagogique (OMP), une journée au vert des cadres a été organisée pour réfléchir à la culture et aux gestes communs ainsi qu'à la clarification des rôles et des responsabilités (recommandation 2) ;
- La collaboration interdépartementale sur la gestion des risques partagés a été renforcée. La sollicitation du comité d'audit par le gestionnaire des risques de l'État de Genève ainsi que l'implication du Conseil d'État ont permis de définir un plan d'action et de désigner les responsabilités pour traiter le risque majeur lié à l'impossibilité de répondre aux besoins résidentiels de jeunes présentant de graves troubles psychiques. L'implication du comité d'audit sur les risques majeurs permet de donner plus de poids aux demandes du DIP concernant le traitement des risques partagés (recommandation 3).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 176 Gestion des risques et des alertes au DIP					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
176-R1	Mettre en œuvre la méthodologie de gestion des risques avec plus de rigueur	Élevée			Refusé
176-R2	S'assurer de l'appropriation, par les collaborateurs, des objectifs à partir desquels des risques peuvent être identifiés	Élevée	SG	31.12.2023	Fermé
176-R3	Renforcer la collaboration interdépartementale et au sein du département sur la gestion des risques partagés	Très élevée	CE + gestionnaire des risques ÉTAT	31.12.2023	Fermé
176-R4	Se doter d'un dispositif de déclaration et de suivi des alertes conforme aux meilleures pratiques	Élevée	SG	31.12.2024	Ouvert
176-R5	Se doter d'un système d'information centralisé de déclaration et de suivi des alertes	Élevée	SG	31.12.2024	Ouvert
176-R6	Renforcer la connaissance et la bonne compréhension du cadre normatif régissant le dispositif de gestion des alertes	Élevée	SG	31.12.2024	Ouvert
176-R7	Mettre en place une stratégie de communication interne qui favorise la transmission de l'information relative aux alertes	Élevée	SG	31.12.2024	Ouvert



## N° 177 Évaluation portant sur les mesures de réinsertion proposées en prison rapport publié le 27 janvier 2023

No 177 Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison			
Recommandations proposées	3	Ouvert	2
		Fermé	1
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en œuvre permet une meilleure séparation des détenus en détention préventive et en exécution de peine à Champ-Dollon. Cette séparation répond à la recommandation 1 de la Cour et permet de mieux satisfaire aux exigences fixées par l'article 75 al.1 CP. Pour ce faire, l'aile Est de Champ-Dollon est actuellement affectée à la détention des personnes en exécution de peine. Durant l'année 2023, le taux de personnes détenues en exécution de peine dans l'aile Est est ainsi passé de 55 % (janvier 2023) à 94 % (décembre 2023).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 177 Evaluation des mesures de réinsertion proposées en prison					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
177-R1	Assurer une meilleure séparation des détenus en détention préventive et en exécution de peine afin de mieux répondre aux exigences fixées par l'article 75 al.1 CP	Élevée	DG OCD / Direction ChampDollon	Pour l'aile Est de ChampDollon 30.06.2023  Pour le surplus selon le calendrier de la planification pénitentiaire 2022- 2032	Fermé
177-R2	Offrir des conditions-cadres soutenant le déploiement complet du concept de réinsertion et de désistance au sein des établissements pénitentiaires concernés	Élevée	DG OCD / SPI / Établissement	Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Ouvert
177-R3	Favoriser le passage des détenus en milieu ouvert	Moyenne	DG OCD / SAPEM / SPI / Établissements	Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Ouvert



## N° 178 Évaluation portant sur la prévention du surpoids et de l'obésité

rapport publié le 31 janvier 2023

No 178 Évaluation de la prévention du surpoids et de l'obésité			
Recommandations proposées	8	Ouvert	4
		Fermé	3
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, trois recommandations ont été fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises sont les suivantes :

- Mandaté par le service du médecin cantonal, l'institut d'économie de la santé de Winterthur a rendu deux rapports examinant les aspects juridiques, fiscaux ainsi que les effets économiques de l'introduction d'une taxe sur les boissons sucrées. Ces rapports relèvent que l'introduction d'une taxe cantonale sur les boissons sucrées est possible et qu'un montant de 1 franc par litre est la taxe minimale nécessaire afin de réduire de 20 % la prévalence des maladies coronariennes et le diabète de type 2. Sur la base de ces rapports, un nouveau mandat a été confié à un avocat fiscaliste afin de rédiger un pré-projet de loi instaurant une taxe sur les boissons sucrées qui sera proposé au Grand Conseil en réponse à l'initiative 193 sur la santé bucco-dentaire.  
En janvier 2024, au sein de la commission de prévention et promotion de la santé (CPPS), le canton de Genève a présenté différents projets portant sur la taxe sur le sucre, le nutriscore et la réglementation du marketing publicitaire à destination des enfants et des jeunes. À noter que ces deux derniers points figurent dans le plan cantonal PSP 2024-2028.
- Un projet sur la promotion de la marche parmi les jeunes du secondaire II est en cours de mise en œuvre en collaboration avec l'office cantonal des transports, le service de l'air, du bruit et des rayonnements non

ionisants, l'office cantonal du sport, le service santé de l'enfance et de la jeunesse et la direction des établissements secondaires II. Le canton de Fribourg participe au projet en mettant son application FriActiv à disposition. Un questionnaire a par ailleurs été élaboré afin de mesurer les déplacements actuels des jeunes.

Des subventions ont été accordées à deux associations (PRO-vélo et mobilité piétonne suisse) afin de promouvoir la pratique de la marche et l'usage du vélo. Outre l'objectif de transfert modal, ces subventions ont également permis de promouvoir la mobilité douce de loisirs via la mise en place d'itinéraires genevois dédiés à la mobilité de loisirs (ex. les promenades de Jane).

En septembre 2023, l'association Swiss Food Academy a bénéficié d'une subvention de l'État de Genève afin d'animer un stand d'information sur l'alimentation saine et les bénéfices de l'activité physique sur la santé à destination des personnes participant à la journée cantonale annuelle de la randonnée organisée par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

- Différentes actions ont été menées afin de favoriser des mesures s'adressant à l'ensemble des élèves du cycle élémentaire en préparant mieux les enseignants à mettre en œuvre les objectifs du plan d'études romand concernant l'éducation nutritionnelle. Concrètement,
  - Le 15 mars 2023, une séance présentant les différents projets relatifs à la thématique de l'alimentation (dispositif de formation Senso5, matériel didactique relatif à l'alimentation, etc.) a été organisée à l'attention de l'ensemble des coordinatrices et coordinateurs pédagogiques présents dans les établissements primaires ;



- Une page dédiée à l'éducation nutritionnelle a été créée sur la plateforme pédagogique cantonale. Cette dernière permet d'accéder directement au programme 1P-11CO « Collations saines à la récré - Santé et bien-être ». De plus, des indications pédagogiques sur l'éducation nutritionnelle aux cycles élémentaire et moyen ont été publiées ;
- Une formation e-learning sur l'éducation nutritionnelle a été créée afin d'augmenter l'offre de formation et de toucher plus de personnes ;
- Une formation continue comprenant de nouveaux cours sur l'éducation psychomotrice en salle de jeux ou encore sur l'alimentation et la digestion est actuellement offerte au corps enseignant ;
- La phase pilote du programme Senso5 en classe d'accueil a été menée à satisfaction en 2023-2024. Il est prévu que l'ensemble des classes d'accueil puissent y avoir accès dès la rentrée scolaire 2024 ;
- Des ressources pédagogiques sont mobilisées afin de mener des activités en salle de jeux à destination des classes du cycle élémentaire. Ces activités ont été produites en 2021-2022 et 2022-2023 par le service de l'enseignement et de l'évaluation (SEE), en collaboration avec des psychomotriciennes de l'office médico-pédagogique (OMP) et du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 178 Evaluation de la prévention du surpoids et de l'obésité					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
178-R1	Renforcer le pilotage de la politique publique et le suivi des programmes	Moyenne			Refusé
178-R2	Renforcer les instruments environnementaux par le biais de propositions d'actions	Élevée	DGS	31.12.2028	Fermé
178-R3	Renforcer et cibler davantage l'incitation de la population à l'activité physique	Moyenne	DGS	31.12.2028	Fermé
178-R4	Faciliter la participation aux programmes de promotion de la santé	Moyenne	OAIS	31.12.2024	Ouvert
178-R5	Abaisser les barrières économiques à une alimentation saine	Moyenne	OAIS	31.12.2024	Ouvert
178-R6	Abaisser les barrières économiques à la pratique sportive	Moyenne	OCCS	31.12.2024	Ouvert
178-R7	Renforcer l'éducation nutritionnelle à l'école primaire	Élevée	SG DIP avec SSEJ et EO	30.09.2024	Fermé
178-R8	Mieux réguler l'alimentation dans les écoles et SAPE	Élevée	SG DIP avec SSEJ et EO	30.09.2024	Ouvert



## N° 179 Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des EPA

rapport publié le 26 mai 2023

No 179 Transition énergétique appliquée aux bâtiments des EPA			
Recommandations proposées	8	Ouvert	8
		Fermé	-
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre. Les six recommandations échues ont fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024. Le département du territoire (DT) indique que ce retard est dû à l'actualité en matière de politique énergétique, dont notamment la suspension par le Conseil d'État de la promulgation de la modification de la loi sur l'énergie votée par le Grand Conseil le 21 septembre 2023, qui a mobilisé une partie de ses ressources humaines.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 179 Transition énergétique appliquée aux bâtiments des EPA					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
179-R1	Définir les modalités d'une démarche structurée de transition énergétique par les EPA	Élevée	DT	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
179-R2	Inciter les EPA à gérer leur démarche de transition énergétique selon les modalités prévues par le DT et l'OCEN	Élevée	DT	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
179-R3	Clarifier les rôles et responsabilités au sein de l'État	Élevée	DT	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
179-R4	Analyser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions visant à la transition énergétique	Très élevée	OCEN	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
179-R5	Faire évoluer rapidement l'environnement informatique de l'OCEN	Très élevée	DT	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert
179-R6	Définir une stratégie de contrôle pour chaque dispositif	Élevée	OCEN	30.06.2024	Ouvert
179-R7	Améliorer le suivi des partenariats	Moyenne	OCEN	30.06.2024	Ouvert
179-R8	Renforcer le rôle du groupe de travail « Bâtiments et énergie »	Moyenne	OCEN	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Ouvert



## N° 180 Audit de conformité relatif à l'organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif

rapport publié le 22 juin 2023

No 180 Organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif			
Recommandations proposées	5	Ouvert	5
		Fermé	-
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre. Les cinq recommandations sont en statut « ouvert » avec des dates de mise en œuvre non échues. Elles n'ont ainsi pas fait l'objet d'un suivi particulier.

No 180 Organisation administrative supportant la prise de décision en Ville de Genève par le Conseil administratif					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
180-R1	Codifier le processus de prise de décision par le Conseil administratif et l'inclure dans le cadre réglementaire	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Ouvert
180-R2	Revoir le contenu et l'ordonnancement du Règlement du Conseil administratif	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Ouvert
180-R3	Prévoir que le Conseil administratif se positionne sur les décisions de renvoi qui sont en suspens	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Ouvert
180-R4	Définir les modalités d'application des articles 6bis et 19bis du Règlement du Conseil administratif	Élevée	Secrétariat général / Conseil administratif	30.06.2024	Ouvert
180-R5	Lancer un projet en vue d'acquies un nouveau logiciel de gestion du processus de prise de décision par le Conseil administratif	Élevée	Secrétariat général et DSIC	31.12.2024	Ouvert



## N° 181 Évaluation portant sur le dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées

rapport publié le 27 juin 2023

No 181 Proches aidants de personnes âgées			
Recommandations proposées	3	Ouvert	3
		Fermé	-
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre. Les trois recommandations étaient en statut « ouvert » avec des dates de mise en œuvre non échues. Elles n'ont ainsi pas fait l'objet d'un suivi particulier.

No 181 Evaluation du dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
181-R1	Pérenniser l'ancrage institutionnel du dispositif cantonal	Élevée	DCS	31.12.2024	Ouvert
181-R2	Simplifier l'accès à l'information	Moyenne	DCS	31.12.2024	Ouvert
181-R3	Prioriser les prestations et les actions mises en œuvre	Moyenne	DCS	31.12.2024	Ouvert



## N° 182 Audit de conformité relatif au processus Achats au sein de la HEAD Genève

rapport publié le 30 juin 2023

No 182 Processus Achats au sein de la HEAD Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	4
		Fermé	4
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2023, quatre recommandations ont été mises en œuvre durant la période sous revue. Par ailleurs, deux recommandations étaient échues à fin décembre 2023 (recommandations 2 et 7) et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024.

Les mesures prises concernent :

- La procédure interne de la Haute école d'art et de design (HEAD) relative aux commandes a été modifiée afin de garantir son alignement avec le cadre légal et les exigences de la HES-SO Genève. L'entrée en vigueur du nouveau document et les changements de procédure ont été dûment communiqués à l'interne (recommandation 1) ;
- Cette même procédure rappelle désormais la nécessité de conserver les bons de commande. L'assurance du respect de ce point sera renforcée avec l'automatisation des contrôles. D'ici là, l'accent est mis sur la prévention avec notamment des rappels de cette exigence aux porteurs de budgets (recommandation 5) ;
- Les marchés complémentaires sont identifiés une fois par année au niveau de l'institution (HES-SO Genève) et non de l'entité (HEAD). La possibilité de conclure un contrat-cadre sur la base d'un cahier des charges unique ou la nécessité d'une adjudication par lot sera arbitrée par le Conseil de direction (recommandation 3) ;

- Les matrices du système de contrôle interne (SCI) au niveau de la HES-SO Genève ont été adaptées pour offrir une vision plus complète des contrôles liés aux approvisionnements et les sous-processus (achat, livraison, inventarisation et paiement des créanciers) sont regroupés. Cela permet d'avoir un inventaire exhaustif des contrôles ciblant la gestion des risques liés aux approvisionnements (recommandation 4).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 182 Processus Achats au sein de la HEAD Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
182-R1	Adapter la procédure interne sur les bons de commande aux exigences de la HES-SO Genève	Très élevée	HEAD	31.03.2024	Fermé
182-R2	S'assurer du respect des principes régissant le processus Achats	Très élevée	HEAD	<del>31.12.2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
182-R3	Mettre en place des règles de calcul pour déterminer la valeur d'un marché	Élevée	HES-SO GE	31.03.2024	Fermé
182-R4	En coordination avec la HES-SO Genève, adapter la matrice de contrôle interne sur le processus Achats en fonction des risques identifiés	Élevée	HES-SO GE	01.09.2023	Fermé
182-R5	S'assurer de la conservation des pièces comptables	Élevée	HEAD	31.12.2023	Fermé
182-R6	En coordination avec la HES-SO Genève, poursuivre le développement du module « Procurement » du logiciel comptable	Élevée	HES-SO GE	31.12.2024	Ouvert
182-R7	Développer et intégrer à la matrice de contrôle interne des contrôles préventifs afin de limiter les risques relatifs aux conflits d'intérêts	Élevée	HEAD / HES-SO GE	<del>01-09-2023</del> report 31.12.2024	Ouvert
182-R8	Mettre en place des contrôles complémentaires relatifs à la validation des remboursements de frais	Moyenne	HEAD	31.03.2024	Ouvert



## Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries finalisé le 16 avril 2021

Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries			
Recommandations proposées	2	Ouvert	-
		Fermé	2
		Refusé	-

Les deux recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, les deux recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue (recommandation 2).

Les mesures prises portent notamment sur :

- L'approbation par le Conseil administratif d'un avant-projet relatif à une réaffectation culturelle de la maison de maître sise sur une des parcelles acquises par la commune ;
- La présentation dudit avant-projet à la commission « bâtiments et infrastructures » élargie pour l'occasion à l'ensemble des membres du Conseil municipal ;
- La réalisation en cours d'une procédure d'appel d'offres visant l'octroi d'un mandat d'architecte pour concrétiser l'avant-projet ;
- L'élaboration de deux demandes préalables d'autorisation de construire pour ce qui concerne les autres surfaces disponibles (hors maison de maître). Une des pistes évoquées par le Conseil municipal quant à leur utilisation consiste en la création d'une « maison de la musique » proposant notamment des activités d'enseignement musical.

Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries, finalisé le 16 avril 2021				
Numéro	Libellé	Responsable	Date échéance	Statut
R1	Faire estimer la valeur des "parcelles" en vue d'une éventuelle correction de leur valeur dans les comptes.	CA	31.12.2021	Fermé
R2	Proposer au Conseil municipal un projet de développement ou de réserve foncière.	CA	<del>31.12.2024</del> report 31.12.2024	Fermé



Cour des comptes – Route de Chêne 54 – 1208 Genève  
Tél. 022 388 77 90 – <https://www.cdc-ge.ch>